



Conseil de sécurité

Soixante-cinquième année

6298^e séance

Mercredi 14 avril 2010, à 10 heures
New York

Provisoire

<i>Président :</i>	M. Takasu	(Japon)
<i>Membres :</i>	Autriche	M. Mayr-Martin
	Bosnie-Herzégovine	M. Barbalić
	Brésil	M ^{me} Viotti
	Chine	M. Long Zhou
	États-Unis d'Amérique	M. Wolff
	Fédération de Russie	M. Churkin
	France	M. Araud
	Gabon	M. Issoze-Ngondet
	Liban	M. Salam
	Mexique	M. Heller
	Nigéria	M. Onemola
	Ouganda	M. Rugunda
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord . . .	Sir Mark Lyall Grant
	Turquie	M. Apakan

Ordre du jour

La situation au Moyen-Orient, y compris la question palestinienne

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et l'interprétation des autres déclarations. Le texte définitif sera publié dans les *Documents officiels du Conseil de sécurité*. Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau U-506.

10-31335 (F)



Merci de recycler 

La séance est ouverte à 10 h 5.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

La situation au Moyen-Orient, y compris la question palestinienne

Le Président (*parle en anglais*) : J'informe les membres du Conseil que j'ai reçu des représentants de l'Afrique du Sud, du Botswana, de Cuba, de l'Égypte, d'Israël, de la Jordanie, du Koweït, de la Malaisie, du Maroc, du Nicaragua, de la Norvège, du Pakistan, de Sri Lanka, de la République arabe syrienne, de la République bolivarienne du Venezuela, de la République islamique d'Iran et de la Tunisie des lettres dans lesquelles ils demandent à être invités à participer au débat sur la question inscrite à l'ordre du jour du Conseil. Suivant la pratique établie, je propose, avec l'assentiment du Conseil, d'inviter ces représentants à participer au débat, sans droit de vote, conformément aux dispositions pertinentes de la Charte et à l'article 37 du Règlement intérieur provisoire du Conseil.

En l'absence d'objection, il en est ainsi décidé.

Sur l'invitation du Président, les représentants des pays susmentionnés occupent les places qui leur sont réservés sur le côté de la salle du Conseil.

Le Président (*parle en anglais*) : J'informe les membres du Conseil que j'ai reçu de l'Observateur permanent de la Palestine auprès de l'Organisation des Nations Unies une lettre datée du 8 avril 2010, qui sera publiée sous la cote S/2010/182 et qui se lit comme suit :

« J'ai l'honneur de demander au Conseil de sécurité d'inviter, conformément à la pratique établie, l'Observateur permanent de la Palestine auprès de l'Organisation des Nations Unies à participer au débat public qu'il tiendra le mercredi 14 avril 2010 sur la situation au Moyen-Orient, y compris la question palestinienne. »

Je me propose, avec l'assentiment du Conseil, d'inviter l'Observateur permanent de la Palestine à participer au débat, conformément au Règlement intérieur provisoire et à la pratique établie.

En l'absence d'objection, il en est ainsi décidé.

Conformément à l'accord auquel il est parvenu lors de ses consultations préalables, je considérerai que le Conseil de sécurité décide d'inviter, en vertu de l'article 39 de son Règlement intérieur provisoire, M. Lynn Pascoe, Secrétaire général adjoint aux affaires politiques.

En l'absence d'objection, il en est ainsi décidé.

J'informe les membres du Conseil que j'ai reçu de S. E. M. Zahir Tanin, une lettre datée du 12 avril 2010, dans laquelle il demande à être invité à participer au débat sur la question inscrite à l'ordre du jour du Conseil, en sa qualité de Vice-Président du Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien. Si je n'entends pas d'objection, je considérerai que le Conseil de sécurité décide d'inviter, en vertu de l'article 39 de son Règlement intérieur provisoire, S. E. M. Zahir Tanin.

En l'absence d'objection, il en est ainsi décidé.

J'invite M. Tanin à occuper le siège qui lui est réservé sur le côté de la salle du Conseil.

J'informe les membres du Conseil que j'ai reçu de S. E. M. Pedro Serrano, une lettre dans laquelle il demande à être invité à participer au débat sur la question inscrite à l'ordre du jour du Conseil, en sa qualité de Chef par intérim de la délégation de l'Union européenne auprès de l'Organisation des Nations Unies. Si je n'entends pas d'objection, je considérerai que le Conseil de sécurité décide d'inviter, en vertu de l'article 39 de son Règlement intérieur provisoire, S. E. M. Pedro Serrano.

En l'absence d'objection, il en est ainsi décidé.

J'invite M. Serrano à occuper le siège qui lui est réservé sur le côté de la salle du Conseil.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour. Le Conseil se réunit conformément à l'accord auquel il est parvenu lors de ses consultations préalables.

À la présente séance, le Conseil de sécurité entendra un exposé de M. Lynn Pascoe. Je lui donne la parole.

M. Pascoe (*parle en anglais*) : Depuis que le Secrétaire général a fait un exposé au Conseil de sécurité le 24 mars, les efforts visant à créer les conditions propices à la reprise des pourparlers israélo-palestiniens se sont poursuivis, y compris par le biais d'une rencontre entre le Président Obama et le Premier

Ministre Nétanyahou à la fin du mois de mars. La situation sur le terrain demeure fragile et jusqu'à présent, la crise de confiance entre les parties a empêché la reprise des pourparlers. L'Organisation des Nations Unies continuera de s'engager avec ses partenaires du Quatuor pour veiller au respect des conditions qui ont permis aux parties d'accepter le lancement de pourparlers indirects.

Le Secrétaire général a participé au sommet de la Ligue des États arabes les 26 et 27 mars, où il a rendu compte aux dirigeants arabes de la réunion du Quatuor à Moscou et de sa visite en Israël et dans les territoires palestiniens occupés. Il a rencontré le Secrétaire général Amre Moussa, avec lequel il a débattu de toutes les questions d'intérêt mutuel pour l'ONU et la Ligue arabe. Dans l'allocution qu'il a prononcée au sommet de la Ligue des États arabes, le Secrétaire général a encouragé les dirigeants arabes à continuer d'appuyer la participation des Palestiniens aux pourparlers devant mener à la création d'un État palestinien indépendant, vivant aux côtés d'Israël et des autres pays voisins, dans la paix et la sécurité. Il a souligné que cet objectif ne pourra être réalisé que grâce au retour des parties à la table des négociations et à la mise à l'épreuve de leur détermination dans ce cadre.

Le sommet a condamné les actes d'Israël sur le terrain, en particulier à Jérusalem-Est, et a ordonné la poursuite de l'appui du monde arabe à la participation des Palestiniens aux pourparlers indirects au résultat des efforts déployés par les États-Unis pour créer les conditions propices au succès des négociations. Dans leur déclaration finale, les dirigeants arabes ont réaffirmé leur adhésion à l'Initiative de paix arabe et ont promis de verser 500 millions de dollars pour aider la population palestinienne de Jérusalem-Est.

Le Secrétaire général s'est également entretenu avec le Président palestinien Abbas, en marge du sommet de la Ligue des États arabes. Il a réitéré au Président son appui et celui du Quatuor à des négociations sur toutes les questions fondamentales.

En ce qui concerne la situation sur le terrain, la suspension partielle de la construction de nouvelles colonies en Cisjordanie décidée par le Gouvernement israélien demeure en vigueur et comme on l'a déjà constaté, elle a conduit à une réduction des activités de construction, en dépit de quelques violations. Même s'il convient de se féliciter de cette évolution, cette politique ne répond pas pleinement à l'obligation qui

incombe à Israël au titre de la Feuille de route de geler complètement les activités de peuplement. En outre, elle ne s'applique pas à Jérusalem-Est. Le Secrétaire général a rappelé que toutes les activités de peuplement sont illégales et doivent cesser. Il a lancé un appel pressant pour que ce moratoire soit élargi pour instaurer un gel global de toutes les activités de peuplement.

Suite à l'installation de colons israéliens dans le quartier de Sheikh Jarrah à Jérusalem-Est, de nouveaux incidents violents ont éclaté entre habitants palestiniens et colons. Nous prenons note du fait qu'il n'y a pas eu de démolition de maison à Jérusalem-Est depuis le mois de janvier. Nous espérons que ce fait positif persistera.

Au cours de la période à l'examen, il y a eu presque chaque jour en Cisjordanie des heurts entre les colons et les Palestiniens et des jets de pierres contre des véhicules israéliens. Ces incidents ont fait quatre blessés palestiniens; deux autres Palestiniens ont été blessés et un jeune Palestinien a été tué dans trois accidents séparés où ils ont été heurtés par des véhicules conduits par des colons. Les forces de sécurité israéliennes ont effectué 58 incursions dans des villes et des villages de la Cisjordanie en invoquant des préoccupations de sécurité, et 112 Palestiniens ont été arrêtés. Pendant la période à l'examen, 41 Palestiniens et 7 Israéliens ont été blessés. Le 7 avril, les Palestiniens détenus dans les prisons et les centres de détention israéliens ont entamé la première d'une série de grèves de la faim coordonnées, d'une journée chacune, pour protester contre leurs conditions de détention.

À Jérusalem, l'accès des chrétiens palestiniens aux célébrations de Pâques a été limité en raison de la fermeture exceptionnelle des points de contrôle entre la Cisjordanie et Jérusalem-Est, en vigueur du 25 mars au 6 avril. Le 28 mars, une manifestation des chrétiens de Bethléem contre les restrictions d'Israël a conduit à l'arrestation de 11 Palestiniens, dont Abbas Zaki, membre du Comité central du Fatah. De plus, à plusieurs reprises, l'accès à Haram al-Charif/mont du Temple a été restreint pour la prière des musulmans. Les manifestations contre le tracé de la barrière se sont poursuivies, en particulier dans les parties situées en Cisjordanie où elle a été érigée en violation de l'avis consultatif de la Cour internationale de Justice. Un nombre croissant de hauts responsables palestiniens se sont ralliés à l'appel en faveur de l'organisation de

manifestations populaires pacifiques contre l'occupation israélienne.

Nous notons avec préoccupation que, dans le district de Ramallah, on a donné à une rue le nom d'un militant palestinien ayant assassiné plusieurs civils israéliens. Nous voudrions rappeler à toutes les parties concernées qu'en vertu de la Feuille de route, l'Autorité palestinienne a l'obligation de mettre fin à l'incitation.

L'Autorité palestinienne continue de déployer des efforts pour s'acquitter de ses obligations de maintenir l'ordre public et de lutter contre le terrorisme dans les zones de Cisjordanie sous contrôle palestinien. Au cours de la période considérée, elle a continué de coopérer avec Israël en matière de sécurité.

Fait préoccupant, une ordonnance militaire israélienne donnant aux commandants militaires le pouvoir d'expulser une vaste catégorie d'individus, considérés par les autorités israéliennes comme n'étant pas des résidents de la Cisjordanie est entrée en vigueur hier, le 13 avril. Cette ordonnance pourrait permettre aux autorités palestiniennes de déporter ces individus et a provoqué de fortes réactions palestiniennes et arabes. Le Coordonnateur spécial, Robert Serry, a soulevé cette question auprès des autorités palestiniennes et son bureau continuera de suivre cette situation de près.

Les élections municipales palestiniennes prévues pour le 17 juillet sont un élément démocratique important du programme d'édification de l'État. La Commission électorale centrale a mené à bien l'inscription de 200 000 nouveaux électeurs sur les listes électorales en Cisjordanie. La désignation des candidats est prévue du 1^{er} au 10 juin et la campagne électorale se déroulera du 3 au 15 juillet. Le Hamas n'a pas autorisé l'inscription sur les listes électorales à Gaza et a appelé au boycott du scrutin. Nous demandons à nouveau au Hamas de permettre aux habitants de Gaza d'exercer leur droit de participer aux élections. Nous appelons les parties à veiller à ce que ces élections soient libres, justes et transparentes.

Pour en venir maintenant au vaste programme d'édification d'un État palestinien et à l'appui de l'ONU et de la communauté internationale à ces efforts, les hauts responsables du Comité spécial de liaison pour la coordination de l'assistance internationale aux Palestiniens s'est réuni le 13 avril à Madrid. La réunion était présidée par le Ministre norvégien des affaires étrangères, M. Støre, et

organisée par son homologue espagnol, M. Moratinos Cuyaubé. Le représentant du Quatuor, M. Blair, s'est également joint au Comité spécial de liaison et l'ONU était représentée par le Coordonnateur spécial, M. Serry. Le Comité spécial de liaison a discuté des mesures à prendre à l'appui du budget de l'Autorité palestinienne et de la mise en place des institutions dans le cadre du programme d'édification de l'État visant, selon l'objectif du Premier Ministre, M. Fayyad, à préparer la création de l'État pour 2011.

Le Comité spécial de liaison a réitéré son appui au programme d'édification de l'État de l'Autorité palestinienne. Au cours de cette réunion, le Premier Ministre, M. Fayyad, a déclaré que l'Autorité palestinienne entrerait bientôt dans la dernière ligne droite de la mise en œuvre de son programme, et s'est dit confiant que les tâches restantes du programme pourraient s'effectuer pendant la période de juin 2010 à juin 2011.

L'Autorité palestinienne a besoin selon les estimations de 100 millions de dollars par mois en financements extérieurs pour ses dépenses budgétaires récurrentes, mais depuis janvier, seuls 174 millions de dollars ont été versés. Les déficits de trésorerie attendus dans le budget de l'Autorité palestinienne pourraient suivre à ses programmes de réforme et d'édification de l'État. Les États Membres sont invités à engager les fonds promis, à chaque fois que possible par le biais d'une aide directe à l'Autorité palestinienne. Nous notons avec satisfaction que l'Autorité palestinienne a demandé en 2010 un soutien budgétaire de 1,2 milliard de dollars, revu à la baisse par rapport à 1 milliard 350 millions de dollars demandé en 2009 et 1,8 milliard de dollars en 2008, ce qui confirme ainsi ce que M. Fayyad a qualifié d'effort de réduction de la dépendance par rapport à la communauté internationale.

Le projet de budget de 2010 prévoit des dépenses de l'ordre de 3,9 milliards de dollars, dont la moitié seront consacrées à Gaza. Pour preuve des réformes positives engagées par l'Autorité palestinienne, le Bureau central de statistique palestinien a indiqué que le produit intérieur brut réel avait augmenté de 6,8 % en 2009 par rapport à 2008. Toutefois, il est préoccupant de constater que ce résultat est dû par la croissance en Cisjordanie, alors que l'économie de Gaza continue de stagner. L'ONU a aligné son programme sur celui d'édification de l'État et va concentrer ses efforts dans les zones critiques, y compris la zone C, Jérusalem-Est et Gaza.

Je voudrais à présent parler des progrès réalisés à l'heure actuelle dans le cadre des entrées de matériaux destinés à un certain nombre de projets de l'ONU approuvés depuis la visite à Gaza du Secrétaire général, le 21 mars dernier. À la suite de l'aval donné par Israël à l'entrée sur le territoire de granulats et de ciment, les travaux ont commencé sur le projet d'une station de pompage des eaux usées à Tel el-Sultan, et les travaux sur d'autres projets entérinés, y compris le projet de construction de 151 logements à Khan Younis, doivent débiter sous peu. L'importation commerciale de bois et d'aluminium a été approuvée et devrait recevoir l'autorisation d'entrer cette semaine. D'autres mesures positives ont également été prises par Israël, comme le maintien des exportations de fleurs coupées au cours de la période considérée, et l'augmentation du volume et du type de marchandises autorisées à entrer dans la bande de Gaza, telles que vêtements, chaussures et importations supplémentaires de verrerie. Toutefois, l'entrée de matériaux reste bien en-deçà de ce qui est nécessaire pour faire face aux besoins immenses de Gaza pour sa reconstruction et son développement.

Les projets approuvés des Nations Unies en matière de logement, d'approvisionnement en eau et d'assainissement ne sont qu'un modeste début par rapport à tout ce qu'il faut entreprendre à Gaza. Plus de la moitié de la population a moins de 18 ans, et son avenir doit nous préoccuper en priorité. Il faut construire davantage d'écoles à Gaza pour permettre aux enfants palestiniens de recevoir une éducation qui élargisse leur horizon et les prépare à un avenir meilleur. La qualité des soins de santé décline également en raison du manque de matériaux de construction, d'équipement et de fournitures nécessaires aux installations sanitaires. Dans tous ces domaines vitaux, l'ONU continuera de mettre tout en œuvre pour accélérer l'entrée des matériaux nécessaires et élargir à Gaza le champ des activités afin de répondre à ces besoins. Pour réaliser ces objectifs et les projets des Nations Unies, tant à Gaza qu'en Cisjordanie, les Nations Unies et l'Autorité palestinienne ont convenu de la création d'un fonds d'affectation spéciale le moment venu. J'encouragerais tous les donateurs à envisager d'appuyer le travail de l'ONU par le biais de ce mécanisme.

Outre l'entrée des matériaux à Gaza, d'autres éléments clés de la résolution 1860 (2009) du Conseil de sécurité ne sont toujours pas concrétisés, ce qui continue de contribuer à l'instabilité de la bande de

Gaza. En particulier, les appels faits, dans la résolution, à un engagement des parties en faveur d'un cessez-le-feu durable et de la réconciliation entre Palestiniens n'ont pas encore été mis en pratique. À moins d'efforts résolus et redoublés visant à mettre en œuvre la résolution 1860 (2009) sous tous ses aspects, la situation à Gaza ne pourra être pleinement réglée. Une démarche plus globale et stratégique est requise de toute urgence à Gaza.

Nous sommes préoccupés par le retour à une situation de sécurité précaire à Gaza. Le 26 mars dernier, un affrontement près de Khan Younis a entraîné la mort de deux soldats israéliens et trois militants palestiniens. La branche militaire du Hamas, la Brigade des martyrs d'Al-Aqsa et un groupe du nom de « Talibans palestiniens » ont tous revendiqué cet acte. Lors d'un autre incident, le 13 avril, deux militants palestiniens appartenant au Jihad islamique palestinien ont été tués par les forces de sécurité israéliennes alors qu'ils essayaient, semble-t-il, de poser des engins explosifs improvisés près de la frontière entre Gaza et Israël.

Au cours de cette période, 35 roquettes et mortiers au total ont été tirés depuis Gaza, et 16 ont atteint le sud d'Israël sans provoquer de dommages ni faire de blessés. Un civil palestinien a été tué et 15 autres ont été blessés au cours de 14 incursions et 6 frappes aériennes menées par les forces de sécurité israéliennes. L'on rapporte que le Hamas essaierait d'empêcher d'autres flambées de violence et que les principales factions de Gaza auraient décidé avec le Hamas de maintenir le calme. Toutefois, des roquettes continuent d'être tirées depuis la bande de Gaza. Nous condamnons les tirs de roquettes et appelons au respect du calme et du droit international humanitaire.

L'Égypte, qui poursuit ses efforts de lutte contre la contrebande, a découvert le 31 mars au nord du Sinaï une cache importante de missiles et d'obus, destinés apparemment à la bande de Gaza. La contrebande de toutes les marchandises, y compris les armes, se poursuit à travers les tunnels menant à Gaza, et un Palestinien a trouvé la mort et six autres ont été blessés dans l'effondrement d'un tunnel au cours de la période à l'examen. Il est absolument capital que tous les points de passage prévus officiellement pour l'importation et l'exportation de marchandises soient ouverts, comme l'Accord réglant les déplacements et le passage adopté en 2005 et conformément à la résolution 1860 (2009). Il n'y a eu aucun progrès dans

les efforts déployés en vue d'obtenir la libération du caporal Shalit en échange de prisonniers palestiniens.

Le sommet de la Ligue des États arabes a souligné l'importance de l'unité palestinienne. Toutefois, aucun progrès nouveau n'a été enregistré en vue de mettre la dernière main à un accord fondé sur la proposition de l'Égypte. Nous réitérons l'appel du Quatuor en faveur de l'unité palestinienne, sur la base des engagements de l'Organisation de libération de la Palestine (OLP) et de la réunification de Gaza et de la Cisjordanie sous le contrôle de l'Autorité palestinienne légitime.

Le 29 mars, le Hamas s'est emparé des actifs bancaires d'un organisme caritatif à Gaza. De telles mesures mettent en danger tout le secteur bancaire et aggravent la situation humanitaire. L'on rapporte aussi de plus en plus de violations des droits de l'homme. Nous sommes préoccupés par les déclarations publiques de responsables du Hamas indiquant leur intention d'exécuter des prisonniers.

Lors du sommet de la Ligue des États arabes, le Secrétaire général a organisé une réunion bilatérale avec le Président syrien, M. Al-Assad, pour discuter de toute une série de questions régionales. L'ONU continue d'appuyer tous les efforts de relance du volet israélo-syrien et, plus largement, de règlement du conflit israélo-arabe, les résolutions du Conseil de sécurité et l'Initiative de paix arabe. Dans le Golan syrien occupé, les activités de peuplement continuent, avec, notamment, l'autorisation de construire 100 nouveaux logements dans la colonie de Nimrod. Toutefois, la situation demeure calme.

Au Liban, le 9 mars, le Président Sleiman a reconvoqué le Comité du dialogue national, pour la première fois depuis les élections parlementaires de juin dernier. Dans sa nouvelle configuration, le dialogue national regroupe au total 20 participants, lesquels ont décidé d'organiser leur prochaine réunion le 15 avril prochain.

Le 30 mars, le Ministre de l'intérieur, Ziyad Baroud, a annoncé que les élections municipales se tiendraient conformément au calendrier, sur quatre dimanches consécutifs du mois de mai. Dans l'intervalle, le Parlement poursuit son examen du projet de loi présenté par le Gouvernement pour les élections municipales.

Dans le domaine de la sécurité, quelques incidents isolés se sont produits dans différentes parties

du pays au cours de la période considérée. L'incident le plus grave, un échange de tirs au sein du personnel militaire du Front populaire pour la libération de la Palestine-Commandement général (FPLP-CG), a eu lieu le 8 avril sur la base militaire du FPLP-CG à Koussaya, près de la frontière syrienne, faisant un mort et au moins deux blessés. Quatre personnes ont par la suite été livrées à l'Armée libanaise.

Il reste primordial que la communauté internationale maintienne son appui à la reconstruction du camp de réfugiés de Nahr el-Bared. Des fonds supplémentaires sont indispensables d'urgence si l'on veut poursuivre les progrès accomplis jusqu'à présent dans la reconstruction du camp.

La situation dans la zone d'opérations de la Force intérimaire des Nations Unies au Liban (FINUL) est demeurée relativement calme au cours de la période à l'examen. Les violations de l'espace aérien libanais ont continué de façon quasi quotidienne, principalement au moyen de drones mais également, parfois, d'avions de chasse.

Le rapport du Secrétaire général au Conseil de sécurité sur la mise en œuvre de la résolution 1559 (2004) paraîtra la semaine prochaine.

Le Secrétaire général a clairement signifié l'attachement de l'ONU à l'objectif d'une paix globale au Moyen-Orient. Comme il l'a indiqué le mois dernier au Conseil, il n'y a pour cela d'autre choix que de reprendre d'urgence les négociations sur toutes les questions au centre de la solution des deux États. À cette fin, des avancées doivent être réalisées sur le terrain. La paix est certes entre les mains des parties elles-mêmes, mais la communauté internationale doit continuer de jouer un rôle décisif.

La situation est critique. Nous ne pouvons pas nous permettre de laisser passer cette occasion d'aboutir à un accord qui mette fin à l'occupation commencée en 1967 et permette la naissance d'un État palestinien indépendant, démocratique et viable, vivant côte à côte, dans la paix et la sécurité, avec Israël et ses autres voisins, conformément aux résolutions du Conseil de sécurité, aux précédents accords, à la Feuille de route et à l'Initiative de paix arabe.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie M. Pascoe de son exposé très complet de ce matin.

Conformément à l'accord auquel sont parvenus les membres du Conseil, je rappelle à tous les orateurs qu'ils doivent limiter leur déclaration à cinq minutes

maximum, afin de permettre au Conseil de mener ses travaux avec diligence. Les délégations ayant de longues déclarations sont priées d'en distribuer le texte et d'en prononcer une version abrégée dans la salle.

Je donne maintenant la parole à l'Observateur permanent de la Palestine.

M. Mansour (Palestine) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, je vous félicite chaleureusement, ainsi que ce pays ami qu'est pour nous le Japon, de votre accession à la présidence du Conseil de sécurité. Nous saluons également le Gabon, pays ami du nôtre, qui a dirigé avec compétence les nombreux travaux du Conseil en mars. Je remercie également le Secrétaire général adjoint, M. Lynn Pascoe, de l'exposé complet qu'il a présenté ce matin.

Je voudrais aussi présenter les condoléances de ma délégation au peuple et au Gouvernement chinois suite au séisme survenu aujourd'hui, qui a fait de nombreuses victimes.

Depuis le dernier débat public organisé en janvier au Conseil, la situation dans les territoires palestiniens occupés, y compris à Jérusalem-Est, s'est hélas dégradée en raison des actes d'agression, de peuplement, de provocation et d'incitation à la violence dont continue de se rendre responsable Israël à l'encontre du peuple palestinien et de son territoire. Aux efforts internationaux et régionaux visant à relancer le processus de paix et aux gestes de bonne volonté dont ne cessent de faire preuve les dirigeants palestiniens n'ont répondu qu'intransigeance et attitude de défi chez les Israéliens. Jusqu'à ce jour, Israël persiste dans ses politiques illégales, et entrave ainsi les efforts de paix, en même temps qu'il alimente les tensions sur le terrain et enflamme les sensibilités religieuses dans la région et au-delà.

Au cours de la brève période qui s'est écoulée depuis le dernier débat, nous avons adressé 12 lettres au Conseil, attirant l'attention sur la série d'actions illégales que la Puissance occupante continue de commettre et leurs incidences négatives sur le terrain, notamment : la poursuite de la colonisation par Israël du territoire palestinien occupé, en particulier à l'intérieur et autour de Jérusalem-Est, avec notamment des projets de construction de milliers de nouveaux logements destinés aux colons; la poursuite des confiscations de biens palestiniens, des démolitions de logements et des transferts de colons, notamment dans les quartiers de Shu'fat, d'Al-Bustan, d'Al-Abbasiya et de Sheikh Jarrah à Jérusalem-Est, et des actes de

colons terrorisant les civils palestiniens et s'en prenant à leurs biens; l'attaque ciblée de militants pour la paix et de manifestants non violents palestiniens et internationaux, avec un emploi de la force inconsidérée excessif; la déclaration provocatrice d'Israël dans laquelle il a revendiqué le caractère national de sites religieux historiques situés à Al-Khalil et à Bethléem, en territoire palestinien occupé; la prise d'assaut de l'esplanade des Mosquées par les forces d'occupation israéliennes, l'agression de fidèles musulmans palestiniens et les restrictions imposées à l'accès aux lieux saints de la vieille ville; les nombreuses déclarations incendiaires et provocations de responsables israéliens, dont le Premier Ministre, M. Nétanyahou, en particulier au sujet de Jérusalem-Est; les raids militaires violents des forces d'occupation et le meurtre de civils en Cisjordanie et dans la bande de Gaza, qui ont ravivé les tensions et entraîné des troubles nombreux; les conséquences traumatisantes du blocus illégal de Gaza que continue d'opérer Israël sur la situation humanitaire, sociale et économique du peuple palestinien et sur sa dignité; l'arrestation et le placement en détention de responsables palestiniens et de figures importantes de la communauté chrétienne qui participaient à des manifestations non violentes contre les restrictions imposées aux fidèles durant les fêtes de Pâques et contre d'autres actes d'oppression commis par Israël; le bouclage de la Cisjordanie et les entraves constantes à la liberté de circulation; la profanation du cimetière de Ma'man Allah à Jérusalem; et les ordres récemment donnés par Israël menaçant d'expulsion des milliers, voire des dizaines de milliers, de civils palestiniens.

Ce n'est qu'un aperçu de la très grande détresse dans laquelle se trouvent à l'heure actuelle le peuple palestinien et ses dirigeants – une situation marquée par la claire intensification des activités illégales de peuplement d'Israël et des violations des droits de l'homme à l'encontre de la population civile palestinienne. Tout cela coïncide – et cela n'est, semble-t-il, pas fortuit – avec l'intensification des efforts internationaux conduits par les États-Unis d'Amérique avec la participation active des autres membres du Quatuor – l'Union européenne, la Fédération de Russie et l'ONU – et par la Ligue des États arabes, en vue de régler le conflit israélo-palestinien par la solution de paix prévoyant deux États. Ces efforts collectifs sont sans cesse mis en échec par les actions illégales de la Puissance occupante, qui sont délibérées et totalement

incompatibles avec un règlement pacifique fondé sur la solution des deux États.

Le scénario est connu. Israël poursuit ses actions impunément, en sabotant les initiatives de paix et infligeant de nouvelles souffrances au peuple palestinien vivant sous son occupation. Par ses propos et par ses actes, il est évident qu'Israël entend violer la quatrième Convention de Genève et créer une réalité sur le terrain qui modifie de façon illégale et artificielle, en sa faveur, la composition démographique, le caractère et le statut du territoire palestinien occupé, en particulier à l'intérieur et aux abords de Jérusalem-Est, et qui se répercute sur tous les aspects de la vie des Palestiniens, faisant subir des humiliations et des privations constantes à la population civile, aussi bien en Cisjordanie que dans la bande de Gaza.

Toutes les politiques illégales de la Puissance occupante remettent en cause sa crédibilité en tant que partenaire de la paix, son attachement à la solution des deux États ainsi que sa position de membre de cette organisation, à laquelle elle doit son existence même. Au lieu de répondre aux efforts et aux gestes de paix – que ce soit l'engagement explicite des dirigeants palestiniens en faveur de la paix et de la solution des deux États sur la base des frontières d'avant 1967, à commencer par la déclaration d'indépendance palestinienne il y a plus de 20 ans, en passant par les engagements pris à Madrid, Oslo, Taba, Charm el-Cheikh et Annapolis, l'Initiative de paix arabe il y a plus de huit ans, la Feuille de route et les déclarations du Quatuor, les efforts diplomatiques déployés par les États-Unis d'Amérique et tous les autres pays concernés – Israël continue de n'afficher qu'un attachement de pure forme à la paix, alors que ses actions anéantissent en réalité toute chance de voir la paix instaurée.

À cet égard, après un long gel du processus de paix et malgré quelques réserves importantes dues aux politiques illégales d'Israël, en particulier ses activités de colonisation, le Comité exécutif de l'Organisation de libération de la Palestine a accepté de participer à des pourparlers indirects organisés par les États-Unis. Toutefois, quelques jours après, le Gouvernement israélien a annoncé qu'il approuvait la construction de 1 600 nouveaux logements à Jérusalem-Est occupée, annonce qui a été précédée par l'approbation de 112 nouveaux logements à Bethléem. Malgré la vaste réprobation que cette annonce a suscitée, le Gouvernement israélien a révélé par la suite un projet

de construction de 20 autres logements illégaux près de l'hôtel Shepherd à Jérusalem-Est. Qu'Israël traite ainsi par le mépris le droit et les appels lancés par la communauté internationale en faveur du gel des activités de colonisation nous pousse à conclure que l'actuel Gouvernement israélien ne souhaite aucunement apaiser les tensions qui montent rapidement et est en fait décidé à faire échouer les efforts de paix.

En outre, Israël a déclaré récemment les villages de Bil'in et Ni'lin, en Cisjordanie, où des manifestations non violentes contre le mur et les colonies ont eu lieu chaque semaine, zones militaires interdites pour six mois. Les forces d'occupation ont à plusieurs reprises usé de la force contre les manifestants et ont arrêté des militants pacifistes palestiniens – qui ont rejoint les milliers de Palestiniens qui sont déjà illégalement détenus dans les prisons israéliennes – et des militants internationaux, dans le but évident d'étouffer dans l'œuf toute manifestation pacifique et non violente, et de dénier aux Palestiniens leurs droits de l'homme, leur droit politique à la liberté d'expression et leur droit de manifester contre les politiques d'occupation.

Par ailleurs, les récentes incursions israéliennes en Cisjordanie constituent une autre action malveillante visant à saper l'Autorité palestinienne et les efforts considérables qu'elle déploie en matière de sécurité dans les villes, les localités et les villages qui sont sous son contrôle, efforts qui ont été reconnus par la communauté internationale. Tout récemment, on a découvert l'existence de nouveaux ordres militaires israéliens grâce auxquels la Puissance occupante cherche à poursuivre sa campagne de nettoyage ethnique, menaçant de déporter des dizaines de milliers de Palestiniens de la Cisjordanie, en particulier de Jérusalem-Est, en violation de la quatrième Convention de Genève, du droit des droits de l'homme et des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité.

Dans le même temps, Israël poursuit son blocus illégal de la bande de Gaza. Le 12 mars, les Palestiniens ont solennellement marqué le millième jour du blocus qui a des conséquences terribles pour plus de 1,5 million de civils palestiniens – dont environ 70 % sont des réfugiés et plus de la moitié sont des enfants – à cause d'une frontière hermétiquement fermée et de leur coupure totale du reste du territoire palestinien et du monde extérieur. On ne saurait surestimer l'ampleur des souffrances humaines et psychologiques et du désespoir et la réduction à néant

des acquis en matière de développement délibérément causés par ce châtement collectif criminel infligé par Israël au peuple palestinien à Gaza. À cet égard, nous tenons à remercier le Secrétaire général de sa récente visite à Gaza et des fermes appels que lui et de nombreux autres dirigeants du monde ont lancés à Israël pour qu'il mette fin au blocus afin de permettre à Gaza de se reconstruire et à sa population de se relever. Le respect de l'état de droit, y compris le respect de la résolution 1860 (2009) du Conseil de sécurité, et notre conscience collective exigent que l'on mette immédiatement un terme à cette situation injuste et inhumaine.

Par ailleurs, malgré ces violations flagrantes, les dirigeants palestiniens n'ont cessé de faire preuve de leur sens des responsabilités et d'affirmer, par leurs paroles et leurs actes, leur attachement à la paix. Les pays arabes n'ont cessé de faire de même car ils comprennent que ce conflit doit avoir un règlement global dans l'intérêt de la paix et de la stabilité régionales et internationales, comme en témoignent la décision du Comité ministériel de suivi de la Ligue des États arabes de donner une chance aux pourparlers indirects et l'absence d'objection lors du Sommet arabe en Libye, et ce malgré la réticence de nombreux participants du fait des actes constants de défi d'Israël. Les actions d'Israël, qui campe sur ses positions et annonce la construction de logements illégaux, en particulier à Jérusalem-Est, empêchent la partie palestinienne d'engager de tels pourparlers. Nous croyons comprendre que le Gouvernement des États-Unis a demandé des explications au Gouvernement israélien à cet égard, mais, à l'heure d'aujourd'hui, il semble qu'il ne les a toujours pas obtenues.

Même si nous avons déjà maintes fois affirmé notre position, nous réaffirmons aujourd'hui que nous ne saurions poursuivre les négociations, y compris les pourparlers indirects, tant qu'Israël continue de violer le droit international, les résolutions de l'ONU et les positions du Quatuor sur les colonies de peuplement. Les activités de colonisation israéliennes, y compris ce qu'on appelle la « croissance naturelle », et toutes les autres activités illégales visant à modifier le caractère, le statut et la démographie du territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est, doivent cesser immédiatement afin de permettre la reprise d'un processus de paix crédible et digne de ce nom.

Ce dont nous avons été témoins ces derniers mois confirme l'impunité dont jouit Israël. Il persiste à utiliser des ruses, à faire appel à des prétextes creux et

à faire des déclarations arrogantes. Israël refuse de reconnaître qu'il ne peut concilier sa politique expansionniste et l'oppression d'un peuple avec les principes les plus fondamentaux du droit international qui régissent notre système international. Et il ne peut pas concilier son comportement criminel avec un environnement international en mutation qui exige désormais très clairement la cessation des violations des droits de l'homme et des violations graves qui ont aggravé ce conflit, fait échec à tous les efforts déployés pour le régler et mis en péril la paix et la sécurité régionales et internationales. Il est temps que la communauté internationale intervienne résolument, guidée par les règles et les principes du droit international et de la justice, pour mettre enfin un terme à l'occupation israélienne et permettre au peuple palestinien d'exercer son droit inaliénable à l'autodétermination et à la liberté dans son État indépendant, avec Jérusalem-Est pour capitale, vivant côte à côte avec Israël dans la paix et la sécurité, sur la base des frontières d'avant 1967, et parvenir à un règlement équitable du sort des réfugiés palestiniens, conformément au droit international et aux résolutions de l'ONU, en ayant pleinement à l'esprit que les deux éléments sont nécessaires pour l'instauration d'une paix juste, durable et globale.

Le Conseil de sécurité doit, en particulier, assumer son rôle – un rôle devenu véritablement secondaire dans ce conflit – et prendre des mesures concrètes pour obliger Israël à cesser toutes ses activités de peuplement illégales dans le territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est, et à s'engager enfin sur le chemin de la paix. En outre, il est essentiel que le Conseil adopte, au moment opportun, une résolution posant les paramètres qui permettront de régler le conflit – une solution qui n'a pas besoin d'être réinventée, mais qui s'appuiera plutôt sur des principes clairs et établis, sur la base du droit international, des résolutions de l'ONU, du mandat de la Conférence de Madrid, notamment le principe de l'échange de territoires contre la paix, de l'Initiative de paix arabe, de la Feuille de route, et plus récemment des Conclusions du Conseil de l'Union européenne sur le processus de paix au Proche-Orient du 8 décembre 2009 et la position ferme adoptée par le Quatuor à Moscou le 19 mars 2010, y compris, entre autres, l'objectif de parvenir à un règlement pacifique dans les 24 prochains mois.

Le consensus international à cet égard est clair et il faut sans plus tarder y donner suite. Nous ne pouvons

pas permettre à Israël de continuer d'agir comme s'il était au-dessus de la loi, de faire fi des appels lancés des quatre coins du globe, et notamment par ses plus proches alliés, lui demandant de mettre fin à ses violations, et de tourner en ridicule la nécessité impérieuse pour notre région et la communauté internationale dans son ensemble de parvenir à la paix et à la sécurité. Israël nous a trop souvent mis par le passé dans cette situation difficile et nous avons été les témoins des conséquences désastreuses de cette politique. C'est pour cette raison que la communauté internationale ne doit plus juger Israël sur ce qu'il dit, mais plutôt sur ses actes, et doit le tenir pleinement responsable s'il réduit à néant la possibilité que nous avons d'instaurer la paix, une fois pour toutes.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie l'Observateur permanent de la Palestine des aimables paroles qu'il a adressées à la présidence.

Je donne maintenant la parole à la Représentante permanente d'Israël.

M^{me} Shalev (Israël) (*parle en anglais*) : Je voudrais vous remercier, Monsieur le Président, de votre conduite avisée du Conseil de sécurité. Je voudrais également remercier M. Pascoe de son exposé complet.

Je tiens, tout d'abord, à exprimer les condoléances les plus sincères du peuple et du Gouvernement israéliens au peuple polonais récemment frappé par une tragédie qui a coûté la vie au Président polonais et aux membres de sa délégation dans un accident d'avion. Puisse la nation polonaise ne jamais plus connaître de deuil.

Ce débat se tient entre deux journées importantes pour Israël. Lundi dernier, à l'occasion de Yom Ha' Shoah, nous avons commémoré les victimes juives de l'Holocauste. Lundi prochain, à l'occasion de Yom Ha'Zikaron, nous commémorerons nos soldats tombés à la guerre ainsi que tous les Israéliens assassinés par des terroristes. Ce n'est qu'après ces deux jours de commémoration que nous pourrions consacrer à la commémoration de notre déclaration d'indépendance. Ces deux journées de commémoration ont mis en lumière la lutte interminable livrée par notre peuple pour créer une patrie pour le peuple juif, un État libre, indépendant et démocratique. Ces journées solennelles sont l'expression de notre désir de vivre en paix, dans la prospérité et dans un esprit de coopération avec nos voisins.

Toutefois, dans leur quête de paix au Moyen-Orient, toutes les parties doivent prendre conscience qu'elles n'ont pas seulement des droits, mais aussi des obligations. Les Palestiniens et la communauté arabe dans son ensemble doivent montrer, tant par les mots que les actes, qu'ils sont eux aussi attachés au processus de paix. Ils doivent faire montre de leur volonté non seulement d'exiger des droits, mais aussi d'accepter des responsabilités. Ils doivent prendre des mesures tangibles pour lutter contre le terrorisme, mettre fin aux provocations, engager des négociations directes et entamer un processus de normalisation avec Israël.

Israël espère que les pourparlers indirects serviront de tremplin pour la reprise des négociations de paix directes et bilatérales. Ce n'est que grâce à ces négociations que nous pouvons espérer atteindre un accord de paix global. Néanmoins, le succès de ces pourparlers – et leur évolution vers des négociations directes – passe par des mesures de confiance de la part de tous les protagonistes de la région.

Les dirigeants terroristes du Hamas de la bande de Gaza continuent de faire de Gaza un épicode du terrorisme. Grâce à l'appui, aux fonds et aux armes fournis par l'Iran, le Hamas brutalise son propre peuple tout en lançant des attaques meurtrières contre les civils israéliens. Le 1^{er} avril, une énorme quantité d'armes destinées à Gaza a été découverte le long de la frontière entre l'Égypte et Gaza dans le Sinaï. En février et en mars, des tirs de roquettes Qassam et d'autres attentats terroristes ont fait courir une grave menace et un danger imminent à la population civile du sud d'Israël. Ces attentats se sont soldés par la mort d'un ouvrier agricole en Israël et des dizaines de blessés civils. Pas plus tard qu'hier, les Forces de défense israéliennes ont surpris des terroristes en train de placer des engins explosifs le long de la frontière entre Israël et Gaza.

C'est sur cette base qu'Israël exercera son droit de légitime défense conformément au droit international. Israël ne faillira jamais à son obligation de protéger son peuple. Nous sommes sensibles aux efforts déployés par la communauté internationale pour appuyer le travail humanitaire accompli à Gaza. Nous collaborons étroitement avec le Secrétaire général et les organismes pertinents de l'ONU pour acheminer l'aide humanitaire à Gaza. En 2009 seulement, 738 576 tonnes de produits humanitaires ont été transférés dans la bande de Gaza et plus de 100 millions de litres de diesel ont été fournis à la

centrale électrique de Gaza; 10 544 patients venus de Gaza et leurs compagnons ont reçu un traitement médical en Israël. Ces chiffres ne reflètent qu'une partie de l'aide humanitaire fournie à la population de Gaza. Pourtant, Israël est le bouc émissaire commode à qui l'on fait porter la responsabilité de ce qui se produit à Gaza. Or, la vérité saute aux yeux.

La situation compliquée à Gaza découle directement de l'occupation terroriste de ce territoire par le Hamas. Elle découle directement du rejet continu par le Hamas des obligations énoncées par la communauté internationale : reconnaître Israël, renoncer à la violence et accepter les accords précédents. Elle découle aussi de la poursuite de l'incarcération par le Hamas de Gilad Shalit, qui s'est vu dénier ses droits fondamentaux, notamment l'accès au personnel international humanitaire.

Au-delà de Gaza, la Cisjordanie offre un autre type d'avenir. Conséquence directe de la coopération économique et sécuritaire israélo-palestinienne, la vie des Palestiniens et des Israéliens continue de s'améliorer. Des obstacles n'en persistent pas moins. La violence et le terrorisme sont des défis constants. Israël est consterné de voir qu'on a baptisé une rue de Ramallah du nom de Yehiye Ayash, un membre du Hamas, organisateur d'attentats terroristes et responsable de l'assassinat de centaines de civils israéliens innocents : des hommes, des femmes et des enfants. Autre fait troublant, une place située près de Ramallah a été rebaptisée du nom de Dalal Mughrabi, cerveau de l'un des attentats les plus meurtriers contre Israël, le massacre de la route côtière, dans lequel 38 civils israéliens et américains ont été tués. Étant donné que la Feuille de route indique explicitement que toutes les institutions palestiniennes officielles doivent mettre fin aux provocations contre Israël, quel message l'Autorité palestinienne envoie-t-elle en rendant publiquement hommage aux terroristes?

Je voudrais maintenant répondre brièvement aux préoccupations exprimées concernant les mesures récemment prises pour prévenir l'infiltration illégale de personnes en Cisjordanie. Ces préoccupations montrent que les conséquences et l'objectif de ces mesures n'ont pas été bien compris. Ces mesures donnent en fait des garanties importantes et garantissent une procédure régulière s'appuyant sur la législation existante; elles ne vont pas au-delà. Que les choses soient claires : ces mesures ne s'appliquent qu'aux personnes infiltrées illégalement en Cisjordanie, et pas aux autres habitants de la zone.

Je voudrais maintenant évoquer le plus grand danger qui plane sur le Moyen-Orient et le monde : l'Iran. L'Iran continue de menacer d'effacer Israël de la carte du monde tout en récusant l'Holocauste et en attisant l'antisémitisme. Dans le même temps, l'Iran appuie le terrorisme et la violence contre Israël et les Juifs bien au-delà de la bande de Gaza. Au Liban, l'organisation terroriste Hezbollah continue d'accumuler des armes en provenance de la Syrie et de ses parrains iraniens, avec l'approbation et l'appui actifs des autorités syriennes. La Syrie a récemment fourni au Hezbollah des missiles de longue portée, en violation flagrante de la résolution 1701 (2006). Ce faisant, la Syrie menace activement la stabilité fragile qui règne au Moyen-Orient.

Toutefois, le plus grand danger provient de ce que l'Iran continue de chercher à obtenir des armes nucléaires en faisant fi des initiatives diplomatiques de la communauté internationale. Un tel comportement ne menace pas seulement notre région, ni même un groupe de pays particulier. Il nous met tous en péril, comme tout le monde le sait. Le Conseil a donc l'obligation de traduire ce consensus en une action opportune et effective. Je cite un poète illustre : « Si lorsque ce sera fait c'était fini, le plus tôt fait serait le mieux » (*Shakespeare, Macbeth, Acte I, scène 7*).

La menace iranienne, la menace terroriste, le transfert d'armes à des groupes terroristes, l'incitation à la violence et la haine enseignées aux enfants arabes : ce sont là les vrais dangers qui pèsent sur le Moyen-Orient et la question de Palestine. Tous les habitants de la région ont le droit de vivre à l'abri de la menace, et tous les habitants de la région ont la responsabilité de lutter contre ces dangers. Pour peu que notre région reconnaisse le lien qui existe entre droits et responsabilités, nous serons alors au seuil d'une nouvelle ère de paix au Moyen-Orient.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole aux membres du Conseil de sécurité.

M. Salam (Liban) (*parle en anglais*) : Je salue la présence du Secrétaire général adjoint aux affaires politiques, M. Pascoe, que je remercie de son exposé.

Qu'il me soit tout d'abord permis de transmettre au peuple chinois, par le biais de la Mission permanente de la Chine, toute la sympathie du peuple libanais après le tragique tremblement de terre de ce matin.

Il n'y a jamais eu plus grand consensus international sur les paramètres d'une paix arabo-israélienne. Pourtant, plus que jamais, Israël prend délibérément des mesures unilatérales illégales dans le but de préjuger de l'issue des négociations, de modifier la réalité sur le terrain et de rendre quasiment impossible un règlement prévoyant deux États. Le Gouvernement israélien continue de compromettre en permanence les efforts de paix de l'Administration américaine, notamment en étendant les colonies, en particulier à Jérusalem-Est. Cela s'ajoute aux activités de peuplement actuellement menées en Cisjordanie au motif de la prétendue croissance naturelle, et ce, en dépit du fait que le Gouvernement a déclaré qu'il y gèlerait ses activités de peuplement pendant 10 mois.

Le 3 mars, les États arabes ont renouvelé leur appui aux efforts de paix américains. L'Envoyé des États-Unis pour le Moyen-Orient, le sénateur George Mitchell, a annoncé qu'un accord pour des pourparlers indirects était intervenu. Pourtant, le 9 mars, pendant la visite du Vice-Président américain Joe Biden pour plaider la cause de la paix, les autorités israéliennes ont adopté un projet de construction de 1 600 logements supplémentaires à Jérusalem-Est. Les condamnations ont fusé de toutes les parties du monde, y compris du Secrétaire général, de l'Administration américaine, du Quatuor et de nombreux autres. Malgré cela, le Gouvernement israélien a réprimé les manifestations pacifiques populaires en Cisjordanie et laissé ses colons se comporter de manière criminelle, ce qui a causé la mort de quatre Palestiniens. Qui plus est, le Premier Ministre israélien a déclaré le 21 mars que « les activités de peuplement à Jérusalem ne cesseront pas » et que « cela revenait à construire à Tel Aviv ».

Alors même que le Président américain recevait M. Nétanyahou à Washington le 23 mars pour évoquer les moyens de faire avancer le processus de paix, les autorités israéliennes ont confirmé un autre projet illégal de construction de 20 logements à l'emplacement de l'hôtel Shepherd situé dans un quartier de Jérusalem-Est habité majoritairement par des Palestiniens. Selon des informations communiquées au quotidien israélien *Haaretz* par des responsables israéliens du plan le 11 mars, quelque 50 000 nouveaux logements situés dans plusieurs quartiers de Jérusalem se trouvant au-delà de la Ligne verte étaient actuellement à différents stades de réalisation et d'approbation. Ces responsables ont ajouté que les projets de construction à Jérusalem pour les prochaines décennies prévoyaient d'être axés sur

Jérusalem-Est, et que des projets pour la construction de quelque 20 000 appartements étaient déjà à un stade avancé de mise en œuvre.

Les visées israéliennes ne concernent pas seulement la terre palestinienne occupée en Cisjordanie mais aussi les Palestiniens eux-mêmes. Dans une tentative d'ouvrir la voie à ce qui pourrait devenir une nouvelle vague de nettoyage ethnique pour chasser les Palestiniens de leur patrie, une nouvelle ordonnance militaire israélienne est entrée en vigueur cette semaine. En vertu de cette ordonnance, des dizaines de milliers de Palestiniens considérés comme des « infiltrés » deviendront automatiquement des criminels susceptibles d'être expulsés. Les Palestiniens qui sont les plus visés par ces nouvelles règles sont ceux dont les cartes d'identité indiquent un lieu de résidence situé dans la bande de Gaza. Mais le terme « infiltré » peut tout aussi bien s'appliquer aux Palestiniens résidant à Jérusalem. Comble de l'ironie, la catégorie des infiltrés pourrait aussi s'appliquer aux Palestiniens autrefois déplacés ou réfugiés qui ont pu retourner dans leurs villes et leurs villages en Cisjordanie.

Je voudrais appeler l'attention du Conseil sur les souffrances qu'endurent les enfants du fait des pratiques israéliennes. L'association de défense des droits de l'homme israélienne B'Tselem a déclaré le 9 mars à l'Associated Press que la police israélienne procédait à l'arrestation abusive d'enfants palestiniens au cours de descentes effectuées de nuit à Jérusalem. Dans des déclarations sous serment faites à B'Tselem, six garçons âgés de 12 à 14 ans ont décrit ces raids qui mobilisent environ une douzaine de membres de la police militaire lourdement armés, qui ont encerclé leurs maisons, leur ont passé les menottes et les ont conduits dans des cellules où ils ont reçu des gifles et des coups de pied et où les interrogateurs leur ont dit qu'ils devaient passer aux aveux s'ils voulaient rentrer chez eux. Ahmed, l'un des enfants, âgé de 12 ans, a déclaré sous serment qu'il avait été agenouillé face au mur, et que chaque fois qu'il bougeait un homme lui donnait un coup sur la nuque.

Il ne faut pas oublier non plus la situation tragique des plus de 10 000 Palestiniens qui se trouvent dans les prisons et les centres de détention israéliens, et dont la plupart sont des civils. Dans le cadre de nos efforts constants pour mettre un nom sur les visages de ces Palestiniens qu'on ne doit pas oublier, rappeler leurs souffrances et peut-être ainsi contribuer à mettre un terme à leur captivité, je voudrais mentionner

aujourd'hui le nom de Nafez Haraz, un Palestinien de Gaza âgé de 54 ans détenu depuis 24 ans et qui n'a pas eu le droit de voir certains de ses enfants depuis ces cinq dernières années. À cet égard, je tiens à rappeler que plusieurs milliers de ces détenus ont entamé le 7 avril une grève de la faim pour protester contre les mauvais traitements que leur font subir les autorités d'occupation. Des grèves de la faim similaires sont prévues les 17 et 27 de ce mois.

À Gaza, nous en sommes à plus de 1 000 jours de blocus israélien. Fin février, le Ministre irlandais des affaires étrangères – premier responsable de l'Union européenne d'un tel rang à se rendre à Gaza en plus d'un an – a qualifié ce blocus de « siège médiéval » et a conclu que

« la tragédie de Gaza, c'est qu'elle est en passe de devenir une crise humanitaire tolérée, ce qui est profondément inacceptable pour la plupart des personnes dotées de raison aujourd'hui ».

Le blocus israélien est illégal et immoral. Ses effets désastreux sur les civils à Gaza sont répréhensibles. Le blocus doit cesser maintenant, tout comme les bombardements aériens israéliens aveugles sur Gaza, qui continuent à causer mort et destruction.

Nous estimons que le Conseil de sécurité doit suivre attentivement la suite donnée au rapport de la Mission d'établissement des faits sur la guerre meurtrière lancée par Israël sur Gaza à la fin de 2008 (A/HRC/12/48), connu également sous le nom de rapport Goldstone. Nous espérons sincèrement qu'il le fera, parce que nous sommes convaincus qu'aucun membre du Conseil ne tolérerait jamais l'impunité. Nous nous félicitons à cet égard de la décision en date du 25 mars du Conseil des droits de l'homme de demander des enquêtes indépendantes et crédibles sur les violations graves du droit international humanitaire et du droit des droits de l'homme dont il est fait état dans le rapport de la Mission d'établissement des faits, et de créer un comité d'experts indépendants pour surveiller l'indépendance, l'efficacité et l'authenticité de ces enquêtes et leur conformité avec les normes internationales.

Nous sommes d'avis que toute négociation à l'avenir, sous quelque forme que ce soit, devra être axée sur les questions liées au statut final – notamment les frontières, y compris à Jérusalem – et se dérouler selon un calendrier court et spécifique, et non pas simplement porter sur les mesures de confiance. Nous pensons en outre qu'une solution juste, globale et

durable du conflit au Moyen-Orient doit être fondée sur les résolutions 242 (1967) et 338 (1973) du Conseil de sécurité, le mandat de la Conférence de Madrid, le principe de l'échange de territoires contre la paix et l'Initiative de paix arabe. À cet égard, nous nous félicitons de ce que le 19 mars, le Secrétaire général et le Quatuor aient affirmé que les pourparlers de paix devraient aboutir d'ici deux ans, c'est-à-dire d'ici mars 2012 à l'établissement d'un État palestinien indépendant.

Nous réaffirmons également que toutes les décisions et mesures prises par Israël en vue de modifier le statut juridique et démographique des territoires qu'il occupe depuis 1967, y compris le Golan syrien, sont nulles et non avenues et n'ont aucun effet juridique, comme l'indiquent les nombreuses résolutions adoptées par le Conseil.

Pour ce qui est de la situation au Liban, nous réaffirmons notre attachement à la résolution 1701 (2006) dans son intégralité, et notre détermination à travailler en étroite collaboration avec la Force intérimaire des Nations Unies au Liban.

M. Apakan (Turquie) (*parle en anglais*) : Je voudrais tout d'abord me joindre à mes collègues pour présenter mes condoléances à la Chine à la suite du séisme meurtrier qui l'a frappée aujourd'hui.

Je remercie le Secrétaire général adjoint, M. Pascoe, pour son exposé. Nous appuyons sans réserve les efforts du Secrétaire général adjoint. La visite qu'il a effectuée récemment en Israël et en Palestine était importante en ce qu'elle a permis de mettre en relief les problèmes actuels. Comme l'a dit M. Pascoe, les efforts visant à relancer le processus de paix sont encore en cours. La déclaration faite par le Quatuor le 19 mars mérite toute notre attention et énonce ce qu'il faudrait faire au cours de la période à venir. Nous attendons avec intérêt le début des pourparlers indirects et continuons d'appuyer les efforts menés par les États-Unis à cette fin. Ces pourparlers devraient commencer le plus rapidement possible, car l'absence de processus de paix effectif rend la situation dans la région de plus en plus précaire.

Les négociations devraient aboutir à une paix globale, sur la base de deux États vivant à l'intérieur des frontières reconnues en 1967, et ayant tous deux Jérusalem pour capitale, et à un règlement équitable de la question des réfugiés. Les résolutions pertinentes de l'ONU, les principes de Madrid, la Feuille de route et

l'Initiative de paix arabe fournissent les fondements nécessaires à la réalisation de cet objectif. Nous espérons que cette fois-ci et sur ces bases, la paix aura une chance de réussir.

Le climat qui règne dans la région aura inévitablement un impact direct sur l'aboutissement des pourparlers. Toute tentative visant à modifier la situation sur le terrain en vue de préjuger l'issue des négociations n'aurait d'autre résultat que de saper la confiance. C'est pourquoi nous pensons qu'Israël doit cesser totalement et définitivement ses activités illégales de peuplement dans les territoires occupés et s'abstenir de toute mesure unilatérale ou provocatrice, notamment à Jérusalem-Est.

La question de Jérusalem est extrêmement importante, non seulement pour les Israéliens et les Palestiniens, mais aussi pour les musulmans, les juifs et les chrétiens du monde entier. Toute tentative visant à changer la composition et le statut de Jérusalem, et toute mesure visant à perpétuer l'occupation au mépris des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité, font peser une grave menace sur la paix et la stabilité.

Le patrimoine historique et universel de Jérusalem – que nous nous devons de protéger et de préserver – incarne les valeurs d'unité, de paix et d'harmonie. Ainsi, au lieu de faire de la question de Jérusalem le nœud du conflit au Moyen-Orient, on devrait y voir au contraire une source d'inspiration qui nous mène vers un règlement durable et vers la coopération.

L'escalade militaire en Cisjordanie est également très préoccupante et compromet les progrès réalisés par l'Autorité palestinienne dans le domaine de l'édification de la nation. À ce stade, il faudrait s'attacher à donner à l'Autorité palestinienne les moyens d'agir. Les Palestiniens devraient pouvoir utiliser davantage de leurs terres, ils devraient pouvoir exercer leurs droits fondamentaux, mais des restrictions continuent d'entraver leur développement social et économique. Plus particulièrement, le nouvel ordre militaire qui permet aux forces d'occupation de détenir, d'incarcérer et d'expulser des Palestiniens de Cisjordanie ne favorisera en rien l'édification de l'État palestinien et l'établissement de la confiance mutuelle, et encore moins une paix durable dans la région. Nous appelons Israël à revoir ces politiques, qui sont contraires aux résolutions pertinentes du Conseil de sécurité.

La désunion au sein du camp palestinien continue également d'être extrêmement préoccupante, car elle entrave non seulement le maintien d'un système sociopolitique opérationnel en Palestine, mais elle empêche également la reprise du processus de paix. Nous continuerons à exhorter les factions palestiniennes à régler leurs différends.

En dépit des quelques mesures prises par Israël, la situation à Gaza demeure essentiellement inchangée. Le siège se poursuit, comme les souffrances des Palestiniens de Gaza, qui manquent toujours de logements décentes, de services d'enseignement, d'infrastructures, de perspectives d'emploi et de services de santé. La situation n'est ni tolérable ni viable. L'escalade récente le long de la frontière de Gaza nous montre encore une fois que tant que les blessures de cette tragédie humanitaire resteront béantes, il n'y aura ni confiance mutuelle ni sentiment de stabilité dans la région. C'est de la mise en œuvre intégrale de la résolution 1860 (2009) que dépendent la sécurité et la stabilité dans la région. Le retour à la normale à Gaza et la relance de la reconstruction et de l'activité économique normale auraient un impact extrêmement positif sur le climat général de la région.

Nous sommes d'avis, comme le Secrétaire général, que seules des négociations permettront de parvenir à un règlement juste et global, et qu'il faut traiter les questions fondamentales pour parvenir à la solution de deux États. À ce stade critique, nous n'avons d'autre choix que de nous concentrer sur le processus politique, renforcer la confiance, renoncer à la violence et œuvrer avec détermination et bonne volonté à instaurer une paix globale au Moyen-Orient.

M. Barbačić (Bosnie-Herzégovine) (*parle en anglais*) : Je tiens tout d'abord à me joindre aux autres orateurs pour adresser nos plus sincères condoléances au représentant et au peuple ami de la Chine à la suite du séisme tragique qui s'est produit ce matin.

Je voudrais d'abord remercier le Secrétaire général adjoint aux affaires politiques, M. Lynn Pascoe, pour son exposé sur l'évolution de la situation au Moyen-Orient. Nous remercions également la Représentante permanente d'Israël, M^{me} Gabriela Shalev, ainsi que l'Observateur permanent de la Palestine, M. Riyad Mansour, pour leur présence parmi nous et leur contribution à notre débat.

Qu'il me soit permis d'emblée de signaler que la délégation de Bosnie-Herzégovine souscrit à la déclaration faite par l'Union européenne.

La Bosnie-Herzégovine demeure vivement préoccupée par la situation au Moyen-Orient. Les événements survenus récemment fragilisent encore davantage la situation déjà précaire qui règne sur le terrain. C'est pourquoi nous tenons à insister sur la nécessité d'une reprise immédiate des pourparlers indirects, en prélude à des négociations de paix complètes entre Israéliens et Palestiniens.

Nous aimerions saisir la présente occasion pour rappeler encore une fois que l'instauration durable de la paix et de la sécurité ne pourra se faire que sur la base des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité, des principes de Madrid, de la Feuille de route et des accords conclus antérieurement par les parties, ainsi que de l'Initiative de paix arabe. La Bosnie-Herzégovine reste attachée à la solution de deux États – l'État d'Israël et un État de Palestine indépendant, démocratique, viable et d'un seul tenant – vivant côte à côte dans la paix et la sécurité.

Pour réaliser cet objectif, les parties devront respecter leurs obligations et leurs engagements. C'est pourquoi la Bosnie-Herzégovine condamne la décision prise récemment par le Gouvernement israélien d'approuver la construction de 1 600 nouveaux logements à Jérusalem-Est, alors que de nouveaux espoirs se profilaient d'une reprise possible des pourparlers indirects. Nous redisons que toutes les activités d'implantation de colonies de peuplement menées sur les terres occupées sont illégales en vertu du droit international et contraires aux obligations d'Israël au titre de la Feuille de route. Nous appelons Israël à mettre fin immédiatement à toutes les activités de peuplement, y compris la croissance naturelle, à démanteler tous les avant-postes érigés à partir de mars 2001 et à s'abstenir de procéder à des démolitions et des expulsions à Jérusalem-Est.

La Bosnie-Herzégovine ne reconnaît pas l'annexion de Jérusalem-Est et souligne que le statut de Jérusalem est une question relative au statut permanent qui doit être réglée par voie de négociations entre les parties. Nous aimerions également souligner que la Terre sainte des trois grandes religions monothéistes appelle le respect mutuel et mérite le respect par le monde de la paix, de la liberté d'expression religieuse et des droits de l'homme sur ce territoire.

La Bosnie-Herzégovine attache une très grande importance à la détermination du Quatuor à participer activement à tous les volets de négociation et à encourager la recherche d'un règlement global au

conflit du Moyen-Orient. À sa dernière réunion, qui s'est tenue à Moscou le 19 mars, le Quatuor a souligné que les pourparlers indirects constituaient un pas important sur la voie de la reprise des pourparlers bilatéraux directs sans conditions préalables de façon à régler tous les problèmes liés au statut définitif, comme les parties en étaient convenues précédemment.

Nous nous félicitons également des efforts de l'Envoyé spécial des États-Unis, le sénateur George Mitchell, et de l'opiniâtreté avec laquelle il s'efforce de jeter les bases d'une reprise des négociations. Par ailleurs, la Bosnie-Herzégovine est favorable à ce que l'ensemble de la communauté internationale aide toutes les parties à transformer dans les plus brefs délais ce statu quo non viable en un processus de négociations politiquement viable, en vue de parvenir le plus tôt possible à un accord de paix.

La Bosnie-Herzégovine déplore profondément que des mesures significatives n'aient pas été prises en vue de la reconstruction et du relèvement de Gaza. Nous réitérons notre appel en faveur d'une mise en œuvre intégrale et urgente de la résolution 1860 (2009) et de l'ouverture immédiate, durable et inconditionnelle des points de passage pour permettre la circulation dans les deux sens de l'aide humanitaire, des marchandises et des personnes en direction et en provenance de Gaza, conformément à l'Accord réglant les déplacements et le passage de 2005.

La Bosnie-Herzégovine condamne énergiquement toutes les attaques armées prenant pour cibles des civils et tient à redire que les populations civiles doivent être protégées. Nous nous associons au Quatuor pour condamner les tirs de roquettes du 18 mars à partir de Gaza et nous exhortons la partie palestinienne à continuer d'honorer ses obligations et à mettre fin à la violence. Nous appelons de nouveau à l'arrêt immédiat de la violence et de la terreur. Nous exhortons toutes les parties à faire preuve de retenue et à ne ménager aucun effort pour empêcher une nouvelle escalade du conflit.

Pour terminer, je voudrais souligner que la seule façon de progresser est de dialoguer. La Bosnie-Herzégovine exhorte les Israéliens et les Palestiniens à reprendre immédiatement les négociations de paix, condition indispensable à l'instauration d'une paix juste, durable et globale au Moyen-Orient.

M. Mayr-Harting (Autriche) (*parle en anglais*) :
À l'instar des autres délégations, ma délégation présente ici ses condoléances à la République populaire

de Chine suite à la catastrophe naturelle qui vient de la frapper.

L'Autriche voudrait également remercier le Secrétaire général adjoint, M. Lynn Pascoe, de son exposé sur l'évolution récente de la situation au Moyen-Orient. Nous remercions la Représentante permanente d'Israël et l'Observateur permanent de la Palestine de leur présence aujourd'hui et de leur contribution à notre débat.

L'Autriche s'associe à la déclaration qui sera faite par la délégation de l'Union européenne.

La reprise de négociations directes entre les parties sur toutes les questions relatives au statut permanent est urgente, c'est aussi la seule solution possible. Pour aboutir à la paix et à la sécurité auxquelles les Israéliens et les Palestiniens aspirent, les dirigeants des deux parties doivent dialoguer de bonne foi et parvenir à un règlement mettant fin à l'occupation et instaurant deux États.

Les 24 mois stipulés par le Quatuor devraient être amplement suffisants pour parvenir à un accord sur les questions en suspens, à condition qu'existe des deux côtés une réelle volonté politique en ce sens. Chaque jour qui passe sans que des progrès tangibles soient réalisés compromet la position de ceux qui sont en faveur du dialogue et renforce celle de ceux qui préconisent l'extrémisme et la violence. Pour susciter la confiance dans la reprise du processus de paix, les deux parties doivent honorer les obligations auxquelles elles ont souscrit au titre de la Feuille de route et s'abstenir de tout acte susceptible de provoquer davantage de violence et de confrontations.

Pour Israël, cela signifie la fin effective de toutes les activités de peuplement, y compris la croissance naturelle et le démantèlement de tous les avant-postes; l'arrêt de la construction du mur de séparation sur toutes les terres occupées et la fin des expulsions et des démolitions. À cet égard, nous tenons également à exprimer notre vive préoccupation face aux incidences négatives de l'ordonnance militaire n° 1650 sur le statut de résident et la liberté de circulation des Palestiniens dans les territoires occupés, et nous appelons Israël à revoir sa position, s'agissant de l'application de cette mesure.

Nous exhortons aussi Israël à infirmer les récentes décisions de construire de nouveaux logements à Jérusalem-Est. Nous avons pris note de la déclaration explicite faite par le Quatuor, notamment

sur cette question. Ces politiques illégales et illégitimes préjugent le résultat des négociations sur le statut permanent et compromettent la viabilité de la solution des deux États.

Parallèlement, nous appelons l'Autorité palestinienne à continuer de ne ménager aucun effort pour renforcer l'ordre public, combattre l'extrémisme violent et mettre fin aux provocations. Nous en appelons aussi aux dirigeants palestiniens pour qu'ils découragent activement toutes les tentatives visant à aggraver les tensions à Jérusalem-Est.

Le lancement de négociations axées sur les résultats est également essentiel dans le contexte des efforts palestiniens d'édification des infrastructures et des institutions de l'État futur, qui doivent permettre d'offrir des débouchés à ses citoyens comme à ses voisins israéliens et de leur assurer justice et sécurité. L'Autriche, aussi bien sur le plan bilatéral que dans le cadre de l'action menée par l'Union européenne, continuera d'apporter son aide à l'édification de l'État palestinien. Cependant, ces efforts ne pourront aboutir que s'ils sont conjugués à la perspective claire d'un transfert des responsabilités, dans des délais précis, pour les questions d'administration et de sécurité, ainsi qu'à des financements produits par le fonctionnement normal du système économique et qui ne dépendent pas de l'aide des donateurs. Comme l'ont confirmé la Banque mondiale et le Fonds monétaire international en amont de la réunion du Comité spécial de liaison qui s'est tenue hier à Madrid, il est essentiel d'améliorer plus rapidement la situation sur le plan de la liberté de circulation et de passage en Cisjordanie et à Gaza si l'on veut instaurer une croissance économique durable et, par conséquent, un État palestinien viable. C'est la raison pour laquelle l'Autriche encourage vivement Israël à lever les obstacles restants et à prévoir une amélioration de l'accès des Palestiniens aux terres et ressources de la zone C.

La pénurie constante de produits de base, à laquelle doit faire face la population de Gaza, met en relief une nouvelle fois l'impératif d'un respect intégral de la résolution 1860 (2009). Malheureusement, c'est également vrai pour les attaques incessantes à la roquette et au mortier contre le sud d'Israël. Étant donné l'urgence que revêt toujours la reconstruction, l'Autriche note avec satisfaction la décision prise par Israël de faciliter l'accès aux matériaux de construction pour un nombre limité de projets de relèvement, notamment les travaux

de Khan Younis et les projets d'adduction d'eau et de traitement des eaux usées. Nous espérons que cette mesure bienvenue, qui n'a que trop tardé, sera suivie d'une réponse globalement positive à l'exigence que nous avons formulée de débloquent tous les projets de relèvement menés par les Nations Unies, ainsi qu'à l'appel unanime de la communauté internationale à désenclaver l'acheminement de l'aide humanitaire et des marchandises, en direction comme en provenance de Gaza.

Nous tenons à mettre l'accent sur la nécessité de continuer de mener des enquêtes complètes et crédibles sur toutes les allégations de violations graves du droit international humanitaire et du droit international des droits de l'homme commises pendant le conflit de Gaza. Il faut établir toutes les responsabilités et indemniser dûment les victimes de ces violations.

En ce qui concerne le Liban, nous nous félicitons de la reprise du dialogue national, sous l'impulsion du Président Sleiman. En prévision du prochain cycle qui doit débiter demain, nous appelons tous les responsables de l'échiquier politique à progresser dans l'élaboration d'une stratégie de défense nationale. Nous réitérons la nécessité d'un respect du monopole de l'État libanais en ce qui concerne l'usage légitime de la force. Toutes les armes en circulation dans le pays doivent être placées sous le contrôle exclusif du Gouvernement. Un respect immédiat et inconditionnel de l'embargo sur tous les transferts d'armes n'obéissant pas à l'autorité de l'État libanais est également essentiel si l'on veut atteindre l'objectif du contrôle exclusif de toutes les armes par le Gouvernement.

Il existe un large consensus au sein de la communauté internationale quant à l'urgence d'un dépassement de l'impasse actuelle dans la recherche d'une paix régionale juste et durable. Nous tenons à souligner notre appui constant aux efforts des États-Unis en la matière. Dans le cadre de l'Union européenne, l'Autriche continuera d'explorer activement les moyens de parvenir à un accord de paix dans les 24 prochains mois et elle demeure prête à appuyer les mesures tangibles qui seront prises en vue d'une paix globale.

M. Heller (Mexique) (*parle en espagnol*) : En premier lieu, je tiens moi aussi à exprimer mes condoléances au Gouvernement et au peuple chinois suite au tremblement de terre survenu aujourd'hui.

Je remercie le Secrétaire général adjoint, M. Lynn-Pascoe, de son exposé détaillé sur la situation au Moyen-Orient, ainsi que la Représentante permanente d'Israël et l'Observateur permanent de la Palestine de leurs déclarations.

Depuis le dernier examen effectué par le Conseil de sécurité, la situation au Moyen-Orient a continué de se détériorer et les tensions et la violence entre les parties se sont accrues. Cette situation est extrêmement préoccupante et ne favorise pas la reprise du dialogue. Dans ces circonstances, la communauté internationale, en particulier le Conseil, doit continuer de promouvoir la reprise rapide des négociations de paix directes entre Israël et l'Autorité palestinienne sur la base des accords et obligations précédemment convenus.

Nous savons parfaitement que c'est la seule voie pour parvenir à une solution globale et définitive au conflit du Moyen-Orient qui réaffirme la reconnaissance du droit à l'existence d'Israël et permette la création d'un État palestinien politiquement et économiquement viable, vivant dans la paix avec Israël dans des frontières sûres et internationalement reconnues, conformément aux résolutions du Conseil de sécurité, à la Feuille de route, au mandat de Madrid et à l'Initiative de paix arabe. C'est pourquoi nous appuyons la déclaration faite par le Quatuor le 19 mars dernier et saluons l'initiative d'organiser ce qu'on appelle des pourparlers indirects à condition qu'ils permettent de reprendre sans conditions préalables les négociations directes dans un délai raisonnable, et ne deviennent pas un simple exercice de diversion.

Pour créer les conditions propices au dialogue, il est indispensable qu'Israël et l'Autorité palestinienne se conforment aux principes énoncés dans la Feuille de route, qui constituent la base du règlement de toutes les questions en suspens dans ce conflit. De même, les deux parties doivent s'abstenir de toute action qui violerait le droit international et le droit international humanitaire, et éviter toute déclaration provocatrice ou tout acte de violence pouvant exacerber le conflit.

Nous réaffirmons que la destruction de maisons, les expulsions et l'expansion des colonies de peuplement en Cisjordanie et à Jérusalem-Est, y compris la prétendue croissance naturelle, constituent des violations du droit international et sont un grave obstacle au processus de paix. Nous exhortons donc Israël à cesser sans tarder ces pratiques et à abroger les décisions prises récemment à Jérusalem-Est, afin de

donner véritablement une chance à une reprise des négociations. Ces actions unilatérales ne sauraient pas préjuger de l'issue des négociations et ne seront pas reconnues par la communauté internationale.

Nous louons les efforts déployés par l'Autorité palestinienne pour honorer ses engagements dans les domaines de la sécurité et du développement économique en Cisjordanie. Ils commencent déjà à porter leurs fruits. À cet égard, nous avons également pris note de l'impact économique et humanitaire positif de l'initiative israélienne de lever partiellement les restrictions à la circulation des biens et des personnes en Cisjordanie. Nous espérons que ces mesures sont définitives et qu'elles mèneront au démantèlement complet et irréversible de tous les points de contrôle, condition indispensable à la création d'un État palestinien viable et indépendant.

Nous sommes convaincus que l'amélioration des conditions de vie de la population palestinienne, couplée au contrôle effectif de l'Autorité palestinienne sur la sécurité en Cisjordanie, sont des éléments cruciaux pour instaurer une paix durable au Moyen-Orient. C'est la raison pour laquelle nous appuyons le plan du Premier Ministre M. Fayyad pour édifier les bases économiques et institutionnelles du futur État palestinien, et nous appelons le Quatuor et la communauté internationale à appuyer activement cet effort.

La détérioration de la situation humanitaire et la recrudescence de la violence à Gaza et dans le sud d'Israël sont aussi des motifs de grande inquiétude. Le blocus imposé à la population de Gaza s'est avéré contreproductif, car il a favorisé le trafic illicite de matériaux, de combustibles et de denrées alimentaires, et a ouvert la voie au trafic d'armes, mettant en danger la sécurité de la région tout entière. J'en veux pour preuve l'augmentation du nombre des attaques à la roquette contre la population civile israélienne, qui ont déclenché de nouvelles représailles militaires aux conséquences tragiques. Nous condamnons ces actes de violence et nous exhortons de nouveau toutes les parties prenantes à respecter à tous instants les dispositions du droit international humanitaire.

La communauté internationale doit faire tout ce qui est en son pouvoir pour éviter que resurgisse une nouvelle spirale de violence qui pourrait conduire à une confrontation armée. En cette période de tension, nous lançons à tous un appel au calme et au respect des dispositions de la résolution 1860 (2009), en insistant

une fois encore sur la nécessité de mettre en place un mécanisme international de supervision qui garantirait un cessez-le-feu durable, l'ouverture des points de passage et le contrôle du trafic illicite d'armes. Nous appuyons en outre les initiatives du Secrétaire général pour la reconstruction de l'infrastructure à Gaza et nous nous félicitons qu'Israël ait consenti au lancement de certains de ces projets et ait décidé d'autoriser l'entrée de certaines marchandises essentielles dans la bande de Gaza. C'est un premier pas qui doit conduire à l'ouverture totale des points de passage. De même, nous soulignons qu'il importe qu'aboutisse au plus vite le processus de réconciliation intrapalestinienne entamé avec l'appui de l'Égypte. Il s'agit là aussi d'une étape fondamentale pour la construction du futur État palestinien.

La paix au Moyen-Orient comporte aussi un volet régional. C'est pourquoi nous sommes préoccupés par la poursuite des violations des dispositions de la résolution 1701 (2006) du Conseil de sécurité, notamment les incursions quotidiennes des forces armées israéliennes dans l'espace territorial libanais et la découverte d'armes et d'explosifs dans la zone d'opérations de la Force intérimaire des Nations Unies au Liban suite à divers incidents qui font actuellement l'objet d'une enquête. Nous appelons le Liban, Israël et tous les acteurs impliqués à se conformer aux dispositions des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité et à éviter toute rhétorique belliqueuse qui pourrait entraîner une escalade de la violence. Il est fondamental dans ce processus de renforcer la souveraineté, l'intégrité territoriale et l'indépendance politique du Liban. De même, nous espérons qu'Israël et la Syrie reprendront les pourparlers indirects, lesquels permettraient de commencer à régler les questions en suspens et de favoriser la confiance et la sécurité dans les deux États.

Ces derniers jours, des initiatives importantes ont été prises dans le domaine de la maîtrise des armements et de la non-prolifération nucléaire, et nous sommes à quelques semaines seulement de la Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires. Le Moyen-Orient ne doit pas faire exception dans ce domaine. Le Mexique est convaincu que la création d'une zone exempte d'armes nucléaires dans la région du Moyen-Orient doit faire partie d'un accord politique global et large qui garantisse la coexistence pacifique des États souverains de cette région, y compris le futur

État palestinien, et tienne compte des préoccupations légitimes de tous les États en matière de sécurité.

M. Araud (France) : Je voudrais naturellement présenter mes condoléances à la délégation chinoise pour le désastre qui vient de frapper son pays.

Je remercie le Secrétaire général adjoint aux affaires politiques, M. Pascoe, pour son exposé. Je remercie également la Représentante permanente de l'État d'Israël et l'Observateur permanent de Palestine pour leurs interventions.

Je voudrais évoquer trois points. Premièrement, notre objectif principal aujourd'hui est la relance urgente du processus de paix. Il n'y a pas d'alternative à la reprise des négociations en vue de la création d'un État palestinien viable et contigu vivant en paix aux côtés d'Israël dans des frontières sûres et reconnues, sur la base des résolutions du Conseil de sécurité et de l'Initiative de paix arabe. C'est également la position de l'Union européenne, comme l'indiquera le Chef par intérim de la délégation de l'Union européenne dans son intervention, à laquelle la France s'associe.

Le 19 mars dernier, le Quatuor a fixé un délai de deux ans au terme duquel les négociations devraient s'achever. Mais si les parties continuent d'être incapables d'engager sous une forme ou sous une autre une négociation, la communauté internationale devra alors s'engager pour accompagner les négociations pour garantir les paramètres d'un accord final afin de sortir de cette impasse. Nous travaillons à cet effet étroitement avec les autorités des États-Unis et de l'Égypte, à tous les niveaux, pour définir les termes d'un encadrement international à même de permettre cette relance des négociations que nous appelons de nos vœux.

Deuxièmement, parallèlement aux efforts pour une reprise des négociations, des évolutions sur le terrain sont indispensables. Je citerai deux secteurs : tout d'abord, évidemment, la colonisation et, deuxièmement, Gaza. La colonisation reste, nous le savons tous, un obstacle majeur sur le chemin d'un règlement. La décision du Gouvernement israélien de prononcer un moratoire de 10 mois sur les nouvelles constructions et la délivrance de nouveaux permis de construire en Cisjordanie est un pas dans la bonne direction, qui doit être appliqué. Aucune paix ne sera possible sans un arrêt total des constructions dans les colonies, qui sont illégales.

Comme l'a rappelé le Président de la République française, la colonisation, en rendant plus difficile la perspective d'un État palestinien, ne contribue pas à la sécurité d'Israël mais, au contraire, accroît les dangers. Ces dangers, nulle part plus qu'à Jérusalem, ne sont sensibles. La situation dans la Ville sainte à cet égard nous cause les plus vives préoccupations. Nous réaffirmons que toute provocation doit être évitée dans une ville particulièrement sensible. L'Union européenne a ainsi condamné les récentes annonces israéliennes s'agissant de la construction de nouveaux logements à Ramat Shlomo et à Sheikh Jarrah.

Les activités de colonisation à Jérusalem-Est, comme les destructions de maisons et autres expulsions sont moralement inacceptables et politiquement dangereuses. Il ne pourra y avoir de paix excluant Jérusalem, qui a vocation, comme l'a dit le Président de la République française dans son discours à la Knesset le 23 juin 2008, à devenir la capitale de deux États.

L'Autorité palestinienne, de son côté, doit poursuivre ses efforts pour le renforcement du secteur de la sécurité et pour la mise en place d'un État de droit. La poursuite de la lutte sans merci contre le terrorisme doit rester sa priorité.

Autre sujet sur le terrain qui mérite notre attention : la question de Gaza. Au-delà des questions humanitaires, oublier Gaza serait une erreur politique. Nous appelons à la mise en œuvre complète de la résolution 1860 (2009), avec notamment la levée immédiate du blocus sans condition, blocus qui frappe ce territoire en matière d'aide humanitaire, de biens commerciaux et de mouvement de personnes, mais également nous appelons à l'arrêt de la contrebande d'armes vers Gaza.

Les engagements israéliens d'allègement des restrictions sur certains projets de l'ONU à la suite de la visite du Secrétaire général à Gaza vont dans le bon sens. Ces annonces doivent être mises en œuvre et s'amplifier.

La cessation immédiate de toutes les violences, en particulier des tirs de roquettes vers le sud d'Israël, est également nécessaire. Nous appelons enfin à la libération sans délai de Gilad Shalit, question qui est suivie avec la plus grande attention par la France.

Troisièmement enfin, la communauté internationale doit apporter un soutien fort à l'Autorité palestinienne afin de consolider les institutions de

l'État palestinien. L'enjeu est aussi pour Israël d'accompagner de manière beaucoup plus déterminée ce mouvement. Des gestes ont été consentis sur le terrain, mais ils demeurent insuffisants. Les Palestiniens doivent pouvoir percevoir que les évolutions sur le terrain tendent vers la fin de l'occupation, notamment en matière de liberté de mouvement et d'accès. À cet égard, nous réitérons notre plein soutien au plan du Premier Ministre, Salam Fayyad, qui s'inscrit dans la perspective de la conférence de Paris de décembre 2007, dont l'aboutissement sera l'établissement d'un État palestinien dans un délai fixé.

N'oublions pas les autres volets régionaux du processus de paix. Dans cette perspective, nous travaillons à créer les conditions d'une reprise des pourparlers syro-israéliens.

Nous poursuivons également nos efforts au Liban, et nous réjouissons que la situation soit restée calme dans le pays. Nous devons néanmoins rester vigilants et continuer d'appeler les parties à mettre en œuvre pleinement la résolution 1701 (2006). À cet égard, les sujets de préoccupations ne manquent pas. Dans ce contexte, nous réaffirmons le rôle crucial que joue la Force intérimaire des Nations Unies au Liban.

La communauté internationale et ce Conseil ont un rôle majeur à jouer car la situation au Proche-Orient nous concerne tous. La France est prête à prendre toute sa part dans cet effort. C'est dans ce sens, que le Président Sarkozy a lancé l'idée d'un sommet pour la paix, qui appuierait les efforts des États-Unis et accompagnerait la reprise des négociations de paix, et qui serait préparé en concertation avec tous les acteurs concernés.

M. Issoze-Ngondet (Gabon) : Permettez-moi tout d'abord, Monsieur le Président, d'exprimer mes sincères condoléances à la délégation chinoise suite au tremblement de terre qui a frappé la Chine ce matin.

Je voudrais aussi remercier M. Pascoe, l'Observateur permanent de l'Autorité palestinienne et la Représentante permanente d'Israël pour leurs communications.

Nous voilà de nouveau réunis pour évaluer la situation prévalant au Moyen-Orient à la lumière des derniers développements intervenus dans la région. Depuis notre dernier débat, la problématique du conflit israélo-palestinien a fait l'objet d'une intense activité diplomatique. Réuni à Moscou en mars 2010, le

Quatuor international pour le Proche-Orient a appelé à un gel de la colonisation et réclamé un calendrier pour parvenir à un accord de paix dans deux ans. De leur côté, les chefs d'État et représentants de la Ligue arabe se sont réunis à Syrte, en Libye, le 27 mars 2010 pour examiner la situation au Moyen-Orient. À cette occasion, ils se sont déclarés favorables aux négociations indirectes entre Israéliens et Palestiniens, conformément aux propositions faites par l'émissaire des États-Unis, M. George Mitchell, lors de sa dernière tournée au Proche-Orient au cours du mois de mars 2010.

Au plus haut niveau, les États-Unis se sont investis pour amener les deux parties à transcender leur désaccord et à s'engager dans la voie du dialogue. Le Vice-Président Joe Biden s'est rendu dans la région dans un contexte plus ou moins difficile pour faire avancer la cause de la paix. Le Président Barack Obama a reçu à Washington le Premier Ministre Benjamin Nétanyahou pour des pourparlers en vue d'une reprise rapide des négociations de paix entre Israël et l'Autorité palestinienne. Le Gabon tient à saluer tous ces efforts diplomatiques, qui nous donnent quelques raisons d'espérer, même si le processus de paix demeure toujours dans l'impasse. En effet, l'intransigeance constatée récemment dans les positions des deux parties rend plus complexes les perspectives de la reprise du dialogue politique.

Le Gabon réitère sa position de voir les deux parties renouer avec les négociations de paix et les exhorte à suivre la Feuille de route et l'Initiative de paix arabe, puis à s'abstenir de poser des actes susceptibles de compromettre les chances de paix.

À cet égard, nous adhérons pleinement à la déclaration faite par le Secrétaire général le 24 mars 2010 sur la nécessité de lever le blocus de Gaza. L'effectivité d'une telle décision pourrait contribuer à rétablir un climat de confiance entre les deux parties, faciliter la reprise des pourparlers indirects et relancer le processus de paix si vital pour l'équilibre géopolitique et stratégique de l'ensemble de la région.

Sir Mark Lyall Grant (Royaume-Uni) (parle en anglais) : Je tiens à présenter à la délégation chinoise toutes les condoléances du Gouvernement britannique suite aux décès causés par le tremblement de terre dévastateur qui a frappé le pays aujourd'hui.

Je tiens également à remercier le Secrétaire général adjoint, M. Lynn Pascoe, pour son exposé ce matin.

La paix au Moyen-Orient reste une priorité essentielle pour le Royaume-Uni. Tant qu'une solution durable nous échappera, la situation en Palestine et en Israël continuera de susciter rancœur, violence et extrémisme. Il est donc dans l'intérêt de ce conseil, qui est chargé du maintien de la paix et de la sécurité mondiales, et du reste de la communauté internationale d'encourager une reprise et une conclusion rapides des négociations entre les parties devant aboutir à une paix durable.

L'objectif recherché est clair : un État palestinien indépendant et viable, vivant côte à côte dans la paix et la sécurité avec Israël et ses autres voisins. Cet objectif est partagé par presque toute la communauté internationale. Il y a également une large convergence de vues au niveau international sur les paramètres d'un règlement définitif : deux États, des frontières basées sur celles de 1967, Jérusalem comme capitale des deux États et un règlement juste de la question des réfugiés.

Toutefois, quelle que soit la volonté de la communauté internationale et quels que soient son objectif partagé et son consensus sur les paramètres, il ne saurait y avoir de paix tant que les parties elles-mêmes ne prendront pas les mesures nécessaires pour faire avancer le processus. Je voudrais faire quatre remarques sur ce qui, à notre avis, doit être fait pour réaliser des progrès.

Premièrement, la paix ne peut être obtenue que par la négociation. Nous prions instamment les parties d'engager d'urgence des pourparlers indirects. Les deux parties doivent être prêtes à mettre à profit ces pourparlers pour aborder toutes les questions fondamentales. Toutefois, les pourparlers indirects ne sauraient remplacer des négociations directes. L'objectif doit donc être que les pourparlers indirects débouchent rapidement sur des négociations bilatérales. Il est essentiel à cet égard d'établir un calendrier précis. Nous accueillons donc avec satisfaction l'échéance de 24 mois proposée par le Quatuor, dans sa déclaration du 19 mars.

Deuxièmement, les deux parties doivent redoubler d'efforts pour créer un climat propice à la paix. Pour ce faire, ils doivent respecter leurs engagements antérieurs et éviter toute provocation et toute incitation à la violence. Les activités de peuplement israéliennes, y compris à Jérusalem-Est, sont illégales au regard du droit international et doivent cesser. Non seulement l'annonce faite le mois dernier de la construction de 1 600 nouveaux logements dans

la colonie de « Ramat Shlomo » à Jérusalem était illégale, mais elle a eu une répercussion négative immédiate sur les perspectives de reprise des pourparlers de paix. Nous sommes également préoccupés par la décision récente prise par Israël de modifier les règles de déportation des Palestiniens vivant en Cisjordanie. Nous demandons instamment aux autorités israéliennes de respecter la liberté des Palestiniens de vivre en Cisjordanie et de se déplacer librement dans les territoires palestiniens, conformément au droit international.

La partie palestinienne doit également éviter toute provocation. La mort récente de deux soldats des Forces de défense israéliennes à Gaza et la réponse d'Israël qui a coûté la vie à au moins quatre Palestiniens nous rappellent de façon tragique les dangers d'un retour du cycle de la violence. Il appartient au Hamas, s'il désire véritablement un avenir pacifique et meilleur pour les citoyens de Gaza, de faire cesser toutes les attaques violentes lancées depuis Gaza et de libérer sans condition Gilad Shalit, qui est détenu depuis presque quatre ans sans que la Croix-Rouge ait pu le voir. L'Autorité palestinienne doit également éviter toute action qui rendrait plus difficile une reprise des négociations. Nous trouvons particulièrement déplacée toute forme de commémoration ou de célébration en l'honneur d'individus qui sont responsables de la mort de civils.

Troisièmement, pour que la paix soit durable, il faut un État palestinien viable représenté par une équipe dirigeante unie. Nous continuons d'appuyer le plan de deux ans élaboré par l'Autorité palestinienne pour mettre en place les institutions qui formeront la base d'un futur État. Cet effort ambitieux et remarquable doit être étayé par une équipe dirigeante unie.

Quatrièmement, Israël doit veiller à ce que ses actions ne mettent pas à mal les perspectives d'un État palestinien viable conduit par des dirigeants unis. Le blocus de facto imposé par Israël à Gaza ne sert qu'à radicaliser et à isoler sa population, partie prenante essentielle à toute paix future. C'est de surcroît une politique vouée à l'échec. Les tunnels deviennent de plus en plus sophistiqués, à tel point que, régulièrement, des informations font état de véhicules tout-terrain qui passeraient clandestinement par ces tunnels. Par conséquent, il est sans nul doute plus difficile encore de surveiller et de contrôler le flux d'armes illicites dans Gaza, alors que le Hamas profite

financièrement et politiquement de cette économie souterraine.

Nous nous félicitons qu'Israël coopère, certes de manière limitée, à l'initiative de l'ONU pour la reconstruction de Gaza et ait assoupli les restrictions à l'entrée de certaines marchandises dans Gaza, comme M. Pascoe l'a indiqué. Mais cela ne suffit pas. Nous demandons à Israël d'ouvrir les points de passage pour que les Gazaouis aient les moyens de satisfaire leurs besoins de manière légitime.

Enfin, la région et la communauté internationale dans son ensemble doivent jouer un rôle essentiel. Nous appuyons pleinement les efforts de l'Administration américaine pour amener les parties à la table des négociations. Un engagement et des encouragements forts de la part des pays arabes sont également essentiels pour créer un climat propice à la paix et atteindre l'objectif recherché. La région, le Conseil, le Quatuor et la communauté internationale dans son ensemble doivent envoyer un message clair et sans équivoque expliquant notre vision commune et les paramètres d'un règlement et indiquant que nous sommes prêts à apporter un appui pratique, au besoin, dès que les négociations seront en cours. Le monde est prêt et il attend, mais il appartient aux parties elles-mêmes de faire le premier pas.

M. Long Zhou (Chine) (*parle en chinois*) : Je vous remercie, Monsieur le Président, d'avoir organisé le débat public d'aujourd'hui.

(*l'orateur poursuit en anglais*)

Un violent tremblement de terre a frappé aujourd'hui la région de Yushu dans la province de Qinghai en Chine. Le tremblement de terre a causé de lourdes pertes en vies humaines et de nombreux dégâts pour la population locale. Les autorités centrales et locales ont réagi rapidement et font de leur mieux pour organiser les activités de secours et d'aide. Je tiens à saisir cette occasion pour remercier les orateurs précédents qui ont exprimé leur appui et leur sympathie au peuple et au Gouvernement chinois.

(*l'orateur reprend en chinois*)

La situation actuelle au Moyen-Orient reste grave. Le processus de paix au Moyen-Orient est toujours dans l'impasse. Nous sommes profondément préoccupés par cette situation. Toute la communauté internationale attend un règlement rapide de la question du Moyen-Orient. C'est également dans l'intérêt des diverses parties et c'est essentiel pour la paix et la

sécurité régionales et internationales. La communauté internationale doit déployer des efforts concertés en faveur d'un règlement rapide de cette question. Nous espérons que la présente séance donnera un regain d'élan au processus de paix au Moyen-Orient.

La Chine a toujours pensé que la négociation politique est la seule façon de régler le problème. Nous espérons que les parties continueront de croire dans les pourparlers de paix et feront preuve de la volonté politique nécessaire pour créer les conditions propices à la reprise rapide des pourparlers. La déclaration israélienne annonçant la construction de colonies de peuplement à Jérusalem-Est et les autres pratiques israéliennes vont à l'encontre des efforts déployés par la communauté internationale et créent de nouveaux obstacles à la reprise des pourparlers. Nous exhortons Israël à répondre aux appels internationaux en mettant fin à la construction de ses colonies de peuplement et de son mur de séparation dans le territoire palestinien occupé.

Nous sommes contre tout acte de nature à saper les fondements de ces pourparlers et la confiance mutuelle et à préjuger du résultat de ces pourparlers. Nous sommes vivement préoccupés par la décision d'Israël d'instaurer l'ordre militaire en Cisjordanie et par les conséquences négatives que cette décision pourrait avoir. Nous demandons à Israël de tenir dûment compte de ses propres intérêts et de la paix et de la stabilité dans l'ensemble de la région avant de prendre des mesures, et de créer des conditions propices à la reprise des pourparlers. Nous exhortons toutes les parties à mettre rapidement en œuvre la résolution 1860 (2009) du Conseil de sécurité et à contribuer à la levée du blocus imposé à la bande de Gaza afin que la construction puisse commencer aussi rapidement que possible et que la population puisse reprendre une vie normale et vivre dans la dignité.

La réconciliation entre les Palestiniens est très importante pour relancer le processus de paix au Moyen-Orient. Nous espérons que toutes les parties se concentreront sur leurs intérêts nationaux à long terme, qu'elles consolideront leur unité et coopéreront pour parvenir à la création d'un État indépendant, autonome et viable pour les Palestiniens.

Avec le retour du printemps, la vie reprend vie. Nous attendons le retour rapide du printemps dans le processus de paix au Moyen-Orient. Nous nous félicitons de la déclaration publiée le mois dernier à Moscou par le Quatuor. Nous espérons que toutes les

parties, notamment le Quatuor, prendront des mesures concrètes pour faciliter la reprise rapide des pourparlers. Nous espérons également que le Conseil de sécurité jouera un rôle plus important et plus efficace dans ce processus.

Le Gouvernement chinois appuie les droits et intérêts légitimes du peuple palestinien et leur juste cause. Nous appuyons la solution des deux États fondée sur les résolutions pertinentes de l'ONU, l'Initiative de paix arabe et le principe de la terre contre la paix. De concert avec la communauté internationale, la Chine continuera d'appuyer les efforts déployés par le peuple palestinien pour créer un État et instaurer une paix juste, durable et globale dans la région.

Le Président (*parle en anglais*) : Je voudrais exprimer les sincères condoléances du Conseil de sécurité au peuple et Gouvernement chinois à la suite de cette tragique catastrophe naturelle.

M. Onemola (Nigéria) (*parle en anglais*) : Je voudrais également exprimer d'emblée nos condoléances au représentant de la Chine pour le séisme qui a frappé ce pays ce matin. Nous sommes de tout cœur avec les victimes. Nous souhaitons également remercier M. Lynn Pascoe, Secrétaire général adjoint aux affaires politiques, de son exposé.

Ce débat se tient encore une fois sur fond d'escalade des tensions entre les Israéliens et les Palestiniens. Les efforts récents visant à rapprocher les deux parties dans le cadre de pourparlers indirects ont été sapés par leurs provocations et déclarations. Il est regrettable de constater qu'au lieu de montrer un attachement sincère au processus de paix et de prendre les mesures de confiance nécessaires pour le promouvoir, les Israéliens et les Palestiniens ont poursuivi sur une voie qui sape la paix entre eux. La situation à Gaza s'achemine progressivement vers un autre cycle de violence et de destruction à grande échelle. Nous exhortons toutes les parties à rengainer leurs épées et à suivre la voie de la paix.

Comme lors de notre dernier débat, aucune partie au conflit n'échappera aux reproches si elle a commis des actions ou prononcé des paroles préjudiciables au processus de paix. Les affrontements à Khan Yunis, qui ont entraîné des morts et provoqué des frappes de représailles, ainsi que l'instauration d'un nouvel ordre militaire israélien qui autorise à incarcérer et expulser des Palestiniens considérés comme des agents infiltrés

dans le territoire occupé constituent une illustration de ces actions inamicales.

Nous demandons à nouveau à Israël et aux Palestiniens de faire preuve de la plus grande retenue dans leurs actes et paroles. Les deux parties doivent tenir compte des appels bien intentionnés venant de diverses parties, surtout du Quatuor, les invitant à reprendre les négociations sans plus tarder. Les mesures arbitraires, telles que la construction de nouvelles colonies de peuplement à Jérusalem-Est, les tirs de roquettes et les frappes aériennes et l'imposition de blocus, ne régleront pas le problème. Un dialogue soutenu, aussi pénible soit-il, s'avérera à terme l'arme la plus puissante pour régler des conflits inextricables.

La pertinence de la solution des deux États n'a pas besoin d'être rappelée au cours de ces débats. Il n'y a pas d'autre option. Tous les interlocuteurs et parties doivent prendre des mesures audacieuses pour créer les conditions propices à l'instauration d'une paix globale et durable au Moyen-Orient. Les progrès dans cette direction dépendront de la reprise de négociations directes. Une volonté politique et un engagement clairs à l'égard du processus de paix seraient également utiles. La communauté internationale doit continuer d'appuyer et d'encourager les Israéliens et les Palestiniens à maintenir le cap vers la paix.

Nous espérons que les prochains exposés et débats sur cette question se dérouleront dans une autre atmosphère, et nous nous réjouissons à l'idée d'y participer.

M^{me} Viotti (Brésil) (*parle en anglais*) : Je voudrais commencer par exprimer nos sincères condoléances à la Chine pour les pertes tragiques en vies humaines causées par le tremblement de terre qui a frappé ce pays aujourd'hui.

Le Brésil se félicite de la tenue de la présente séance publique sur la situation au Moyen-Orient. Je remercie le Secrétaire général adjoint, M. Lynn Pascoe, de son exposé et les Ambassadeurs Riyad Mansour et Gabriela Shalev de leurs contributions.

La situation dans la région est de nouveau explosive, les affrontements entre les forces de sécurité israéliennes et les manifestants palestiniens, notamment dans les sites religieux de Jérusalem, ayant causé la mort de Palestiniens et plusieurs blessés. Des roquettes ont de nouveau été tirées, des bombes lancées et les incursions ont repris. Tout cela est très regrettable et inquiétant. Hélas, la dégradation de la

situation en matière de sécurité dans les territoires occupés n'est pas surprenante. Nous disons tous depuis longtemps que le statu quo est intenable. La violence est la manifestation visible du manque d'espoir qui découle de l'absence d'un processus de paix véritable. Nous ne devons pas faire d'erreur : la situation politique et en matière de sécurité risque de continuer de se dégrader si des négociations sérieuses ne commencent pas rapidement. L'impression de sécurité créée en Israël par l'endigement militaire et physique n'est effectivement qu'une impression. Et même si cela devait se révéler efficace pour Israël, cela ne serait pas le cas pour d'autres pays qui, directement ou indirectement, subissent les conséquences de cette plaie béante au Moyen-Orient.

Un État palestinien indépendant, démocratique et viable, vivant côte à côte avec Israël dans la paix et la sécurité et dans des frontières internationalement reconnues, demeure la seule solution au conflit israélo-arabe. Nous nous félicitons donc des efforts déployés par les États-Unis et d'autres protagonistes pour relancer le processus de paix grâce à ce qu'on appelle les pourparlers indirects. Ils peuvent aider à sortir de la paralysie actuelle s'ils sont un moyen crédible de parvenir à un règlement véritable et global. Nous n'avons pas besoin de pourparlers sur des pourparlers, sans effet immédiat, ou modestes, sur la réalité dans les territoires occupés. À cet égard, nous nous félicitons du calendrier fixé par l'Autorité palestinienne et approuvé par le Quatuor dans sa dernière déclaration sur la création d'un État palestinien.

La poursuite des politiques israéliennes qui préjugent du résultat des négociations et modifient la composition démographique de la Cisjordanie et de Jérusalem-Est rend plus difficile la reprise des négociations. Nous trouvons très préoccupantes les informations faisant état de nouvelles lois israéliennes qui accordent aux militaires des pouvoirs étendus pour incarcérer et expulser des Palestiniens de la Cisjordanie. Il n'est pas clair pour quelles raisons et à quelles fins pratiques de telles mesures ont été prises à ce moment précis. Il ne fait point de doute, en revanche, qu'elles risquent de devenir une source majeure d'instabilité et de violence. Les Palestiniens doivent également assumer leurs responsabilités. Il est essentiel qu'ils surmontent leurs divisions, qu'ils contiennent les extrémistes, notamment à Gaza, et qu'ils renforcent la gouvernance démocratique.

Bien que la paix soit entre les mains des parties elles-mêmes, la communauté internationale doit

poursuivre ses efforts tout au long du futur processus de paix. Cela a été l'une des principales raisons ayant conduit le Président Lula à se rendre récemment dans la région. Dans toutes les rencontres qu'il a eues en Israël, en Palestine et en Jordanie, il a instamment demandé des négociations sérieuses et pragmatiques. Le Brésil réaffirme son appui à la tenue d'une conférence internationale globale sur le Moyen-Orient lorsque les conditions s'y prêteront. Une plus large implication d'acteurs importants extérieurs à la région pourrait s'avérer bénéfique. La communauté internationale, y compris l'ONU, doit également continuer d'appuyer le programme d'édification de l'État de l'Autorité palestinienne. Comme le Secrétaire général l'a indiqué dans son dernier exposé sur la question devant le Conseil de sécurité le 24 mars, l'État de Palestine doit devenir une réalité qui se fait jour. Nous sommes encouragés par le récent rapport positif de la Banque mondiale sur les progrès accomplis par l'Autorité palestinienne à cet égard.

Aujourd'hui, le Conseil organise un débat public de plus, qui sera l'occasion pour les délégations de déplorer la situation humanitaire à Gaza, avec toutefois peu d'effet sur le terrain. L'accès aux biens et aux services de base demeure largement insuffisant. La décision israélienne d'autoriser de nouvelles exportations d'articles palestiniens et l'entrée de matériaux de construction, et d'approuver quelques projets de reconstruction des Nations Unies devrait être bien accueillie. Toutefois, cela ne répond que de manière très superficielle au problème. Israël doit agir rapidement pour concilier ses préoccupations en matière de sécurité et la circulation des personnes, des biens et des services de et vers Gaza. Nous appelons la communauté internationale à examiner les moyens pratiques d'aider à régler le problème.

Une autre question en suspens concernant la guerre à Gaza est la responsabilité. Il reste nécessaire de procéder, conformément aux normes internationales, à des enquêtes crédibles et indépendantes sur les conclusions troublantes qui figurent dans le rapport Goldstone (A/HRC/12/48).

Nous devons continuer d'empêcher une résurgence du conflit entre le Liban et Israël. C'est pourquoi toutes les parties doivent s'acquitter de bonne foi de leurs obligations en vertu de la résolution 1701 (2006), dont toute violation devrait faire l'objet d'une enquête approfondie. En outre, nous prions instamment la communauté internationale d'aider le Liban à renforcer les capacités de l'État et d'épauler le

Gouvernement central à exercer son autorité sur tout le pays.

La paix suppose généralement que toutes les parties prennent des décisions difficiles. Elle n'est pas le résultat de tactiques hostiles mais le fruit d'une vraie sagesse politique. Ceux qui pensent que la paix et la sécurité sont possibles au Moyen-Orient sans un État palestinien se leurrent. Au lieu d'essayer d'éviter l'émergence d'un tel État, ils devraient aider à créer les conditions qui lui permettront d'être pacifique, prospère et démocratique.

M. Rugunda (Ouganda) (*parle en anglais*) : L'Ouganda s'associe aux autres membres du Conseil de sécurité et exprime ses condoléances et sa sympathie au Gouvernement et au peuple chinois suite aux morts, aux blessés et aux destructions causés par le tremblement de terre qui a frappé aujourd'hui leur pays.

Je remercie M. Lynn Pascoe, Secrétaire général adjoint aux affaires politiques, de son exposé détaillé sur la situation au Moyen-Orient, y compris la question palestinienne. Je remercie également la Représentante permanente d'Israël et l'Observateur permanent de la Palestine de leurs déclarations.

Le processus de paix au Moyen-Orient traverse actuellement une phase critique et délicate et la situation demeure tendue. L'Ouganda se félicite des efforts internationaux et régionaux qui ont été entrepris pour relancer les négociations, notamment les récents efforts des États-Unis pour entamer des pourparlers indirects entre Israël et la Palestine. Nous saluons également la disposition d'Israël et des dirigeants palestiniens à tenir des pourparlers de paix indirects.

Toutefois, malgré les efforts faits pour relancer les négociations, nous sommes préoccupés de constater qu'aucun progrès n'a été enregistré. Nous restons convaincus qu'on ne parviendra à une solution globale et durable au problème du Moyen-Orient que grâce à des négociations. Nous appelons à une reprise immédiate des négociations en vue de parvenir à une paix globale fondée sur la vision de deux États démocratiques, Israël et Palestine, vivant côte à côte dans la paix et la sécurité.

Nous saluons les efforts que les Palestiniens continuent de déployer pour s'acquitter de leurs obligations en vertu de la Feuille de route, notamment dans le domaine de la sécurité, où ils ont continué à maintenir l'ordre public, et dans ceux du

développement économique et de l'édification de l'État. Nous sommes préoccupés de voir qu'Israël poursuit la construction de colonies de peuplement dans les territoires occupés, ce qui est contraire à ses obligations en vertu de la Feuille de route. Nous considérons que la décision d'Israël de construire 1 600 nouveaux logements à Jérusalem-Est et d'autres près de Bethléem, et d'inscrire deux mosquées sur la liste du patrimoine national israélien sont des mesures qui menacent et compromettent la confiance dont il est tant besoin. Nous demandons le gel complet de toutes les activités de peuplement, y compris la croissance naturelle.

La détérioration de la situation sur le plan de la sécurité est matière à préoccupation. Nous déplorons la poursuite des attaques à la roquette sur Israël et des frappes aériennes israéliennes sur Gaza, qui se sont intensifiées au cours de la période considérée. Ces attaques ne facilitent pas le retour des parties à la table des négociations; elles ne font que les éloigner encore plus l'une de l'autre. Nous exhortons toutes les parties à faire preuve de la plus grande retenue, à éviter l'escalade et à pleinement mettre en œuvre la résolution 1860 (2009).

Nous réaffirmons notre préoccupation face à la grave situation humanitaire créée par le blocus qui continue d'être imposé à Gaza. Bien que nous nous félicitons de l'ouverture limitée dont a fait preuve Israël en permettant à quelques projets des Nations Unies de démarrer, nous estimons que cela n'est pas suffisant. Nous demandons la levée du blocus de Gaza, comme le stipule la résolution 1860 (2009).

Nous sommes également préoccupés de voir que les groupes palestiniens n'ont pas encore surmonté leurs divergences. Ces divisions sont préjudiciables aux négociations d'ensemble sur la question du Moyen-Orient et aux efforts de reconstruction et de développement de Gaza. C'est pourquoi nous appelons tous les Palestiniens à aplanir leurs divergences et à parvenir à l'unité dans le cadre du dialogue intrapalestinien.

En ce qui concerne le Liban, nous nous félicitons du dialogue national qui a eu lieu récemment. Nous estimons qu'il s'agit d'un pas positif vers le règlement des questions en suspens au Liban.

M. Churkin (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Je tiens en premier lieu à exprimer nos sincères condoléances à la délégation chinoise suite au tragique tremblement de terre qui a frappé son pays.

Nous remercions le Secrétariat et le Secrétaire général adjoint, M. Pascoe, pour l'exposé sur la situation au Moyen-Orient.

Nous aimerions réitérer la politique de la Fédération de Russie, à savoir un appui complet à un processus de règlement de la question israélo-palestinienne dont l'objectif final doit être la création d'un État palestinien indépendant coexistant avec Israël dans la paix et la sécurité. Bien entendu, en l'occurrence, il demeure prioritaire d'entamer des pourparlers indirects, lesquels devraient aboutir à l'établissement d'un dialogue direct. Il sera, certes, extrêmement difficile pour les parties d'y arriver, mais il n'y a pas d'autre choix qu'une relance du processus de paix sur une base juridique internationale saine, comme l'a approuvé le Quatuor dans sa déclaration de Moscou.

Nous voudrions souligner la nécessité pour les parties de s'acquitter des dispositions pertinentes de la Feuille de route, d'abord et avant tout en mettant fin à toutes les activités de peuplement. Malheureusement, nombre des mesures prises par les dirigeants israéliens en Cisjordanie et à Jérusalem-Est, où ils prévoient de procéder à des constructions à grande échelle, ne peuvent que nous alarmer au plus haut point. L'intention des autorités israéliennes de déporter un nombre important de Palestiniens de Cisjordanie risque d'exacerber les tensions qui existent dans les relations israélo-palestiniennes et dans l'ensemble de la région et de déstabiliser la situation dans les territoires palestiniens.

Nous tenons à exprimer notre préoccupation devant la persistance des tensions à Gaza et le maintien du blocus de la bande de Gaza, les actes répréhensibles des extrémistes, dont les tirs de roquettes contre le territoire israélien, et l'emploi disproportionné de la force par Israël, toutes choses qui entraînent souffrances et décès parmi les civils. La détérioration de la situation à Gaza en mars – la plus grave depuis la fin de l'opération militaire israélienne de décembre 2008 et janvier 2009, marque une évolution très dangereuse de la situation. La Fédération de Russie examine cette question avec les dirigeants du Hamas qui nous ont confirmé que les autorités de Gaza préfèrent maintenir le calme et n'ont aucun intérêt à exacerber les tensions. Elles prennent les mesures qu'il faut pour empêcher que des roquettes ne soient tirées depuis Gaza.

Nous appuyons pleinement Mahmoud Abbas, le dirigeant de l'ensemble des Palestiniens, ainsi que sa politique de recherche d'une solution politique aux problèmes complexes auxquels les Palestiniens sont confrontés. En même temps, nous tenons à souligner la nécessité de rétablir l'unité interpalestinienne sur la base de l'initiative égyptienne. Cela permettrait notamment de renforcer le potentiel de négociation des Palestiniens. Nous continuons de suivre de très près l'évolution de la situation en la matière.

Nous souhaiterions souligner qu'une position arabe unifiée est très importante dans la situation très complexe dans laquelle se trouve le processus de paix. Nous avons noté avec satisfaction que, lors du Sommet de la Ligue des États arabes qui s'est tenu en Libye, les États arabes ont adopté une approche responsable et exprimé leur attachement à l'Initiative de paix arabe. C'est précisément dans cet esprit que la Russie a présenté sa politique lors de la réunion du Quatuor à Moscou, que j'ai déjà mentionnée. Cette mesure internationale très importante visait à aider les personnes participant directement au dialogue à œuvrer de nouveau à la conclusion d'accords de fond, avec l'aide des efforts diplomatiques internationaux au Moyen-Orient, y compris ceux du sénateur Mitchell.

Notre politique a toujours été de veiller à ce que le Quatuor s'acquitte régulièrement de sa mission. Si nous pouvons tous reconnaître que les travaux du Quatuor n'ont pas toujours été fructueux à cet égard, il n'existe évidemment pas d'autres voies que les méthodes de travail collectives adoptées dans le cadre du Quatuor. Une coopération étroite entre le Quatuor et la Ligue des États arabes est l'un des instruments permettant de renforcer l'efficacité du Quatuor. Nous espérons qu'après la reprise des consultations israélo-palestiniennes, un dialogue plus approfondi portant sur un règlement de la question israélo-palestinienne aura lieu à la conférence de Moscou sur le Moyen-Orient.

Je voudrais maintenant dire quelques mots sur le Liban. Nous sommes extrêmement préoccupés par l'instabilité croissante qui règne le long de la Ligne bleue et par les déclarations faites de part et d'autre quant à l'éventualité d'une reprise d'un conflit tous azimuts dans cette zone. C'est pour cette raison qu'il importe au plus haut point de calmer la situation, notamment, par exemple, en mettant fin aux incursions israéliennes dans l'espace aérien libanais afin d'empêcher que les tensions ne mènent à un affrontement militaire direct dans le sud du Liban et afin que toutes les parties respectent les conditions

énoncées dans la résolution 1701 (2006). Nous sommes convaincus que, avec l'aide des forces des Nations Unies, le Gouvernement libanais pourra assurer la stabilité dans cette zone. La situation dans la région alternant actuellement entre une relance des négociations en vue d'un règlement global de la question israélo-arabe et une reprise du conflit, nous ne pouvons pas laisser l'étincelle libanaise provoquer un nouvel affrontement au Moyen-Orient.

M. Wolff (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Je remercie le Secrétaire général adjoint, M. Pascoe, pour son exposé.

Avant de passer à la question qui nous occupe, je voudrais me joindre à mes collègues pour exprimer nos sincères condoléances au Gouvernement et au peuple chinois pour les pertes en vies humaines et les souffrances provoquées par un séisme dévastateur.

L'une des priorités de premier ordre de la politique étrangère des États-Unis est de favoriser la réalisation d'une paix globale au Moyen-Orient. Notre attachement à cet objectif n'a nullement faibli, et la reprise des négociations dans l'optique de la solution des deux États est la meilleure voie à suivre. Toutes les parties concernées doivent faire face à une réalité fondamentale, à savoir que le statu quo de la dernière décennie n'a pas instauré une sécurité à long terme et n'a servi les intérêts d'aucune des parties. Rester sur cette voie mènera à une plus grande instabilité et augmentera le nombre des aspirations non réalisées des Israéliens, des Palestiniens et des autres peuples de la région.

Aujourd'hui, nous assistons à une lutte entre ceux, dans la région, qui acceptent la paix et la coexistence avec Israël et ceux qui la rejettent et demeurent déterminés à suivre la voie de la violence, c'est-à-dire la poursuite d'un conflit lourd en coûts humains qui menace l'avenir à long terme d'Israël en tant qu'État juif démocratique et sûr et qui refuse d'accorder aux Palestiniens la dignité de leur propre État. La solution des deux États est la seule façon de résoudre le conflit. Le statu quo renforce les partisans du refus qui prétendent que la paix est impossible, et affaiblit ceux qui sont favorables à la coexistence.

En même temps, ceux qui sont prêts à négocier doivent être en mesure de montrer que leurs efforts produisent des résultats. Il faut prouver que ceux qui prônent la violence, les troubles et les massacres sont dans l'erreur. Tous les défis auxquels nous sommes confrontés dans la région, y compris la lutte contre

l'extrémisme et la promotion de la démocratie et de la prospérité économique, seront plus difficiles à relever si les partisans du refus gagnent en puissance et en influence. La voie actuelle n'est soutenable ni pour les Israéliens ni pour les Palestiniens.

Nous lançons donc un nouvel appel à nos partenaires internationaux, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur du Conseil, pour qu'ils appuient la reprise des pourparlers indirects qui devraient aboutir aussi rapidement que possible à des négociations directes entre Israéliens et Palestiniens. Nous invitons toutes les parties prenantes à favoriser un climat de coopération entre les parties, et nous demandons de nouveau expressément aux États arabes d'ouvrir un dialogue régional et multilatéral avec Israël, accompagné de la reprise des négociations bilatérales. Seules des négociations menées de bonne foi permettront aux parties de convenir d'une solution qui mette fin au conflit et concilie l'objectif palestinien d'un État indépendant et viable fondé sur les frontières de 1967, accompagné d'échanges convenus, et l'objectif israélien d'un État juif doté de frontières sûres et reconnues qui soient le reflet de l'évolution de la situation et satisfassent les exigences d'Israël en matière de sécurité. Nous sommes également d'avis que les parties peuvent convenir d'une solution qui réponde aux aspirations des deux parties à propos de Jérusalem et garantisse son statut pour les peuples du monde entier.

Le Secrétaire général a souligné ces éléments lorsqu'il a pris la parole au sommet de la Ligue arabe en Libye le 27 mars. Il a également indiqué que les membres du Quatuor étaient convaincus que ces pourparlers devraient aboutir à un règlement, négocié entre les parties d'ici à 24 mois, qui mette fin à l'occupation qui a commencé en 1967 et donne naissance à un État palestinien indépendant, démocratique et viable coexistant dans la paix et la sécurité avec Israël et ses autres voisins.

Il importe également que les parties s'acquittent de leurs obligations au titre de la Feuille de route. Les actions unilatérales d'une ou l'autre partie ne doivent pas préjuger des résultats des pourparlers et ne seront pas reconnues par la communauté internationale. Notre position demeure claire : nous n'acceptons pas la légitimité de la poursuite des activités de peuplement israéliennes. Israël doit aussi mettre un terme aux expulsions et aux démolitions de maisons de Palestiniens. Nous avons exprimé clairement notre opinion sur ces questions ces dernières semaines.

En même temps, l'Autorité palestinienne doit continuer à mettre tout en œuvre pour assurer la sécurité, à réformer ses institutions de gouvernance et prendre des mesures fermes et cohérentes afin de mettre fin à toute forme d'incitation. À cet égard, nous condamnons énergiquement la glorification de terroristes, à travers des déclarations publiques ou en leur dédiant des lieux publics.

Cependant, nous ne devons pas oublier les progrès importants faits par les deux parties en Cisjordanie au cours de l'année écoulée, notamment les améliorations sensibles de l'économie locale, plus de transparence et de gestion responsable des finances publiques, les progrès en matière d'état de droit et l'ébauche d'une relation dans les faits marquée par plus de coopération entre Israéliens et Palestiniens, qui, nous l'espérons, ne fera que s'améliorer.

L'Autorité palestinienne a démontré son engagement à procéder à la réforme de ses institutions et à les consolider. Elle est en train de jeter les bases d'un futur État palestinien. Les politiques solides de l'Autorité palestinienne en matière de finances publiques, appuyées par plus de 3 milliards de dollars d'aide ces deux dernières années, et son engagement à améliorer les conditions de sécurité et l'état de droit en Cisjordanie ont conduit à une croissance économique élevée en 2009.

Les actions de l'Autorité palestinienne suscitent la confiance des investisseurs et des consommateurs, et nous constatons des signes positifs de la croissance et de l'essor du secteur privé en Cisjordanie. Par exemple, trois fonds de capital-risque seront créés ce printemps, avec l'appui des investisseurs américains, arabes et européens. L'Autorité a également entamé les préparatifs d'une conférence sur l'investissement qui se tiendra à Bethléem en juin et qui portera sur les petites et moyennes entreprises. Entre-temps, les taux d'abonnement à Wataniya, la deuxième société palestinienne de téléphonie mobile, ont continué de croître depuis le début de ses activités en novembre 2009. En outre, neuf projets de logement à coût réduit, qui pourraient permettre de construire 16 000 nouveaux logements, sont à différents stades de développement à travers la Cisjordanie. Nous appuyons fermement le programme de l'Autorité palestinienne de bâtir en deux ans les institutions d'un État palestinien à l'appui de ce processus.

Israël a également pris des mesures importantes pour améliorer l'accès des Palestiniens aux marchés

locaux et extérieurs, notamment en assouplissant les mesures de restriction aux points de contrôle. Par exemple, des milliers de véhicules entrent chaque semaine en Cisjordanie à partir d'Israël, à travers le point de passage de Jalameh-Gilboa, depuis sa réouverture et son expansion en novembre 2009. Cette mesure, associée à l'assouplissement continu des mesures de restriction au niveau des points de passage entre Djénine, Naplouse et Ramallah, a permis d'injecter des liquidités et d'accroître la demande de biens et services dans le nord de la Cisjordanie. Autre exemple : des dizaines de milliers de personnes sont allées à Noël à Bethléem en provenance d'Israël et de la Cisjordanie, apportant ainsi des millions de dollars à l'économie locale.

Bien évidemment, ces signes d'intensification de l'activité et de la croissance économiques peuvent être compromis par de nouvelles violences. Et il faut faire plus. Toutefois, nous ne devons pas négliger ces faits qui nous rappellent que les Israéliens et les Palestiniens peuvent œuvrer ensemble à la construction d'un avenir meilleur pour les citoyens ordinaires de deux parties.

En revanche, la situation des civils à Gaza reste extrêmement difficile, en dépit de certaines mesures positives modestes prises récemment. L'Autorité palestinienne est le seul moyen de survie de plus de 500 000 personnes à Gaza, en ce sens qu'elle veille au versement des salaires de ses fonctionnaires et des allocations sociales dans les délais prévus. L'Autorité palestinienne prévoit de consacrer environ la moitié de son budget qui s'élève à 3,9 milliards de dollars à Gaza en 2010. Nous exhortons toutes les parties et tous les partenaires, y compris Israël, à s'employer à répondre aux besoins humanitaires des habitants de Gaza et à reconstruire le secteur privé civil qui sera le moteur du relèvement de Gaza.

Israël a pris des mesures pour améliorer le flux de l'aide humanitaire vers Gaza afin d'alléger les souffrances et les difficultés auxquelles les civils sont confrontés au quotidien à Gaza. Israël a aussi augmenté la quantité et élargi l'éventail des produits non alimentaires qui entrent à Gaza et en sortent, y incluant le verre, le bois, l'aluminium, certains matériaux de construction, dont le ciment, et d'autres articles. Israël a aussi donné son accord pour l'achèvement de plusieurs projets critiques de l'ONU.

Nous continuons à exhorter Israël à ouvrir davantage les points de passage, conformément à la résolution 1860 (2009) et à l'Accord de 2005 réglant

les déplacements et le passage, tout en garantissant une surveillance appropriée pour tenir compte des préoccupations de sécurité, afin de permettre le passage sans entrave de Gaza et vers Gaza des personnes, de l'aide humanitaire et des marchandises.

L'ingérence du Hamas dans le transport de l'aide internationale des organisations non gouvernementales, qui sont nos partenaires, compromet nos efforts à Gaza. La contrebande d'armes à laquelle le Hamas continue de se livrer et son ingérence directe récente dans le système bancaire commercial officiel compromettent la sécurité et la prospérité des Palestiniens et des Israéliens. Le Hamas n'a pas encore adhéré aux principes énoncés par le Quatuor, qui constituent les fondements d'un État palestinien indépendant : renoncer à la violence, reconnaître Israël et accepter les accords antérieurs. Il n'a pas non plus manifesté son intérêt à construire un avenir pour le peuple palestinien qui pourrait lui permettre de dépasser sa propre rhétorique de la haine et son adhésion à la violence.

Nous avons constaté récemment une augmentation sensible des attaques à la roquette visant Israël à partir de Gaza, ce qui constitue une menace directe à la paix et à la sécurité internationales. Rien qu'en mars, il y a eu 20 attaques de ce genre, et 40 au total cette année. Des groupes autres que le Hamas ont revendiqué ces attaques terroristes. Néanmoins, le Hamas a pris le contrôle de Gaza en 2007 et, de ce fait, il lui incombe de veiller à ce que ces attaques cessent. Nous appelons également à la libération immédiate de Gilad Shalit, enlevé et détenu par le Hamas depuis 2006.

Pour terminer, je voudrais rappeler au Conseil le rôle important que le Liban peut jouer dans les efforts visant à instaurer une paix globale. Le Tribunal spécial pour le Liban reste un outil essentiel pour mettre fin à l'époque de l'impunité pour les assassinats politiques au Liban. Comme la Secrétaire d'État Clinton l'a indiqué, le Tribunal n'est pas une monnaie d'échange, c'est un processus judiciaire indépendant. Les États-Unis continueront d'appuyer sans réserve le Tribunal dans sa poursuite de la justice. Nous réitérons notre appui au Gouvernement souverain du Liban et à la mise en œuvre des résolutions 1559 (2004), 1680 (2006) et 1701 (2006), qui ont toutes force obligatoire.

Cependant, le transfert d'armes de la Syrie au Hezbollah compromet la capacité du Gouvernement libanais à exercer sa souveraineté sur toute l'étendue

de son territoire et risque de provoquer un conflit dont nous pourrions tous nous passer. Nous sommes de plus en plus préoccupés par l'extrême sophistication des armes qui sont transférées. Nous n'avons cessé d'exprimer nos vives préoccupations aux autorités syriennes et libanaises, et nous avons déclaré clairement qu'elles doivent prendre des mesures pour réduire les risques d'un conflit, au lieu de mesures visant à augmenter ces risques.

Les États-Unis n'ont cessé de rappeler à toutes les parties concernées l'importance de mettre en œuvre les résolutions 1559 (2004) et 1701 (2006) du Conseil de sécurité, qui demandent, entre autres, l'arrêt de la contrebande d'armes vers le Liban et le désarmement du Hezbollah. Nous demeurons déterminés à appuyer la souveraineté et l'indépendance du Liban et à nous employer à renforcer nos partenaires au sein du Gouvernement et des forces armées libanaises.

Le Président (*parle en anglais*): Je vais maintenant faire une déclaration en ma qualité de représentant du Japon.

Je me joins moi aussi à mes collègues pour remercier M. Pascoe de son exposé, et je suis également très reconnaissant à l'Ambassadrice Shalev et à l'Ambassadeur Mansour pour leurs contributions respectives.

Ce n'est que par des négociations sincères et menées de bonne foi par les parties concernées qu'on pourra parvenir à une paix durable. En particulier, nous appuyons les efforts des États-Unis en vue de pourparlers indirects et de la reprise des négociations directes entre les parties. Nous nous félicitons de la déclaration du Quatuor du 19 mars à cet égard. Nous encourageons les parties à prendre l'initiative de la reprise de négociations directes. Les négociations doivent aboutir à une solution des deux États, qui mettra fin à l'occupation des territoires, y compris Jérusalem-Est, commencée en 1967. Le Japon appuie et soutient le plan de l'Autorité palestinienne pour la création d'un État palestinien dans un délai de 24 mois, en concourant au renforcement des capacités et la mise en place des institutions. L'unité palestinienne est essentielle pour instaurer la paix au Moyen-Orient.

Les deux parties doivent remplir leurs obligations et honorer leurs engagements au titre de la Feuille de route. Nous appelons le Gouvernement israélien à suspendre toutes les activités de colonisation en Cisjordanie et à ne pas appliquer la décision de construire de nouveaux logements à Jérusalem-Est. Il

faut s'abstenir de toute mesure susceptible de mettre à mal les négociations portant sur le statut final. Nous exhortons également Israël à ne pas mettre en œuvre les mesures infligeant un fardeau excessif aux Palestiniens en Cisjordanie.

Quant à l'Autorité palestinienne, nous lui demandons de poursuivre ses efforts pour améliorer la situation en matière de sécurité et de tenir sa promesse de mettre fin à la violence et au terrorisme.

Plus d'un an après l'adoption de la résolution 1860 (2009) et la fin des opérations militaires israéliennes à Gaza, la situation humanitaire à Gaza est toujours préoccupante en raison du blocus israélien. Cette situation est inacceptable. Nous espérons sincèrement que la récente mesure prise par Israël, certes modeste mais positive, sera suivie par une plus grande liberté de circulation des biens et des matériaux de reconstruction. Nous appelons également tous les auteurs des tirs de roquettes en direction d'Israël à cesser leurs actes immédiatement.

Je reprends mes fonctions de Président du Conseil de sécurité. Je donne maintenant la parole au représentant de l'Égypte.

M. Abdelaziz (Égypte) (*parle en anglais*) : J'ai le plaisir aujourd'hui de prendre la parole devant le Conseil de sécurité au nom du Mouvement des pays non alignés. Pour commencer, j'adresse les sincères sentiments de solidarité et de sympathie des membres du Mouvement au Gouvernement et au peuple chinois, aux prises avec les conséquences du puissant séisme qui les a frappés aujourd'hui, entraînant des pertes humaines et matérielles.

Je souhaite débiter ma déclaration en soulignant l'importance du présent débat public en cette période critique où la communauté internationale, notamment les membres du Quatuor, déploie des efforts inlassables pour parvenir à une solution des deux États et instaurer une paix globale dans la région du Moyen-Orient. Faire avancer la cause de la paix en mettant fin à l'occupation israélienne des territoires arabes et palestiniens qu'il occupe depuis 1967 reste l'une des priorités et l'un des objectifs les plus importants du Mouvement des pays non alignés. L'attachement du Mouvement des pays non alignés à l'objectif de paix est indéfectible, mais les pratiques et politiques israéliennes actuelles dans les territoires palestiniens occupés, dont Jérusalem-Est, suscitent des inquiétudes et des doutes quant aux intentions d'Israël d'instaurer la paix et à la viabilité de la solution des deux États.

En dépit du consensus international au sujet de la solution des deux États sur la base des frontières d'avant 1967 et des sérieux efforts entrepris par tous les partenaires internationaux et régionaux pour relancer les négociations, notamment les pourparlers indirects, un règlement juste et durable de la question de Palestine est encore apparemment loin d'être trouvé, compte tenu des positions d'Israël et de sa persistance à ne pas respecter le droit international et les résolutions du Conseil de sécurité.

Un sérieux effort de la part du Conseil de sécurité est nécessaire pour relancer les tentatives visant à sortir de l'impasse actuelle et faire pression pour la reprise et la conclusion prochaines du processus de négociation. Bien sûr, les négociations ne peuvent pas reprendre tant que les mesures en place imposent de force un fait accompli au peuple palestinien en modifiant la composition démographique, le caractère et le statut du territoire palestinien occupé, en particulier à l'intérieur et autour de Jérusalem-Est.

Le Mouvement des pays non alignés exige de nouveau qu'Israël, la Puissance occupante, adhère au droit international et au droit international humanitaire, remplisse ses obligations au titre de la Feuille de route et promeuve un environnement propice aux négociations et à l'instauration de la paix. Le Mouvement réaffirme que l'on ne permettra à aucune mesure unilatérale engagée par Israël de préjuger du résultat des négociations, et une telle ne sera pas reconnue par la communauté internationale. Cette dernière, et notamment le Conseil de sécurité, doit se montrer ferme face aux activités de colonisation israéliennes et exiger d'Israël qu'il se conforme à ses obligations. Israël doit négocier et régler sans équivoque toutes les questions essentielles, à savoir Jérusalem, les colonies, les réfugiés, les frontières, la sécurité et l'eau, et ce globalement et dans un délai déterminé.

Le Conseil de sécurité a une obligation envers cet objectif. Il doit assumer sa responsabilité du maintien de la paix et la sécurité au Moyen-Orient et de la création d'un État de Palestine viable et indépendant sur la base de la solution des deux États. Le Mouvement des pays non alignés trouve préoccupantes les provocations incessantes d'Israël et les décisions illégales qu'il prend en Cisjordanie, notamment à l'intérieur et autour de Jérusalem-Est, en particulier les projets de construction de nouveaux logements et les mesures visant à contrôler et annexer les lieux saints. Le Mouvement des pays non alignés condamne

l'annonce par Israël de sa décision d'inscrire la mosquée Ibrahimi d'Al-Khalil (Hébron), le site de la mosquée Bilal de Bethléem (tombeau de Rachel) et les murs de la Vieille ville de Jérusalem sur la liste de son patrimoine national. Par ailleurs, le Mouvement condamne les attaques menées par les forces d'occupation israéliennes contre les fidèles palestiniens dans le périmètre de Haram Al-Charif, y compris de la mosquée Al-Aqsa. À cet égard, il est impératif que le Conseil de sécurité garde à l'esprit la sensibilité religieuse ainsi que les sentiments de frustration et de désespoir prévalant à travers le monde en raison des tentatives répétées d'Israël de modifier le caractère, la composition et le statut de Jérusalem-Est et de contrôler les lieux saints religieux, souvent sans aucune réaction de la part du Conseil.

Tout en rappelant que l'annexion de Jérusalem-Est occupée est illégale, nulle et non avenue et n'a pas été reconnue par l'ONU et la communauté internationale, le Mouvement des pays non alignés réaffirme que Jérusalem-Est fait partie intégrante du territoire palestinien occupé et est la capitale du futur État de Palestine. À ce propos, le Mouvement des pays non alignés condamne la décision prise par le Gouvernement israélien de mettre à exécution son plan de construction de nouveaux logements à l'intérieur et autour de la Ville, notamment l'annonce de l'approbation de la construction de 1 600 nouveaux logements à Jérusalem-Est et de 112 autres logements à Bethléem, au mépris du vaste consensus international s'y opposant et des appels répétés à cesser toutes les activités de colonisation.

Le Mouvement se félicite de l'intention du Quatuor de surveiller de près la situation à l'intérieur et autour de Jérusalem et d'envisager des mesures supplémentaires qui pourraient s'avérer nécessaires pour régler la situation sur le terrain. Le Mouvement demande au Conseil de sécurité d'adopter des mesures semblables et de réaffirmer ses précédentes résolutions sur Jérusalem-Est, en particulier la résolution 478 (1980), afin de stopper toute aggravation de la situation déjà instable et de promouvoir un climat favorable à la quête de la paix.

La crise non réglée à Gaza continue également de nuire aux efforts de paix dans la région et inflige des souffrances intolérables à la population civile palestinienne. Nous continuons d'être témoins de souffrances humaines insupportables causées par le maintien du blocus illégal israélien. À cet égard, nous rappelons que le droit international humanitaire, en

particulier la quatrième Convention de Genève, et les résolutions de l'ONU doivent être respectés. Le Mouvement des pays non alignés exige qu'Israël lève immédiatement son blocus illégal et mette en œuvre la résolution 1860 (2009) ainsi que la résolution de la dixième session extraordinaire d'urgence de l'Assemblée générale (A/RES/ES-10/6).

Le Mouvement des pays non alignés salue tous les efforts visant à réaliser cet objectif, y compris la visite du Secrétaire général à Gaza et ses efforts pour permettre l'ouverture immédiate et durable de tous les points de passage afin d'atténuer la crise à Gaza et de permettre sa reconstruction urgente. De plus, le Mouvement des pays non alignés souligne une fois encore la nécessité urgente d'entreprendre immédiatement la reconstruction de Gaza et déplore l'obstruction continue par Israël du processus de reconstruction, notamment les projets mis en œuvre par l'ONU, et ce malgré la disponibilité des ressources financières.

Le Mouvement des pays non alignés souligne en outre qu'il importe de mener des enquêtes sur les violations graves du droit international humanitaire et des droits de l'homme dont a fait éclat la Mission d'établissement des faits de l'Organisation des Nations Unies sur le conflit de Gaza dans le rapport Goldstone (A/HRC/12/48). Ces enquêtes doivent être indépendantes, crédibles et conformes aux normes internationales. Le Mouvement des pays non alignés souligne une nouvelle fois l'importance et l'urgence de la réconciliation palestinienne et renouvelle son appui à tous les efforts déployés à cet effet, notamment les initiatives égyptienne et régionales.

En ce qui concerne la situation au Moyen-Orient, le Mouvement des pays non alignés demeure vivement préoccupé par les violations systématiques de la souveraineté du Liban que continue de commettre Israël, en violation de la résolution 1701 (2006) du Conseil de sécurité, et par le risque d'escalade du conflit. Le Mouvement appelle de nouveau à la pleine mise en œuvre de la résolution 1701 (2006), notamment au retrait total d'Israël de tous les territoires libanais occupés dans les fermes de Chebaa, les collines de Kfar Chouba et la partie nord du village d'Al-Ghajar.

S'agissant du Golan syrien occupé, le Mouvement des pays non alignés réaffirme que toutes les mesures et actions prises ou qui le seront par Israël, la Puissance occupante, pour modifier le statut

juridique, physique et démographique du Golan syrien occupé et sa structure institutionnelle, ainsi que les mesures israéliennes pour y imposer sa juridiction et son administration sont nulles, non avenues et sans effet juridique. Le Mouvement exige qu'Israël respecte la résolution 497 (1981) du Conseil de sécurité et se retire totalement du Golan syrien occupé pour revenir aux frontières du 4 juin 1967, en application des résolutions 242 (1967) et 338 (1973).

Enfin, le Mouvement des pays non alignés demeure attaché à la solution des deux États en vue d'instaurer la paix et souligne que les mesures israéliennes actuelles ont de graves conséquences dans la région. Il est de la plus haute importance à ce stade décisif que toutes les parties assument leurs responsabilités et progressent vers un règlement global et durable du conflit arabo-israélien. En outre, la communauté internationale doit adopter une position pour renforcer le processus et réaffirmer clairement le mandat convenu pour les négociations sur toutes les questions fondamentales de la question palestinienne, tel que défini par les résolutions 242 (1967), 338 (1973), 1397 (2002), 1515 (2003) et 1850 (2008) du Conseil de sécurité, le mandat de Madrid, l'Initiative de paix arabe et la Feuille de route. La communauté internationale, y compris le Conseil de sécurité, ne doit pas permettre que l'intransigeance et les mesures illégales israéliennes entravent son action décisive pour concrétiser la vision des deux États.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de la République arabe syrienne.

M. Ja'afari (République arabe syrienne) (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur de faire cette déclaration au nom du Groupe de l'Organisation de la Conférence islamique (OCI).

Je voudrais tout d'abord remercier M. Lynn Pascoe de son exposé détaillé. Je tiens aussi à saluer la compétence avec laquelle vous dirigez les travaux du Conseil, Monsieur le Président, et le succès de la présidence de notre collègue, le Représentant permanent du Gabon, le mois dernier.

Je tiens à présenter nos sincères condoléances au Représentant permanent de la Chine et, par son intermédiaire, au Gouvernement et au peuple chinois.

Pour la énième fois depuis la création de l'Organisation des Nations Unies en 1945, nous nous réunissons au Conseil de sécurité pour débattre de la

situation au Moyen-Orient, y compris la question palestinienne, de nouveau menacée par les actions irresponsables et illégales menées par Israël, qui risquent d'entraîner l'ensemble de la région dans une nouvelle guerre qui pourrait s'étendre de manière incontrôlée à toute la région et au-delà. Une fois de plus, Israël tourne le dos aux efforts redoublés de la communauté internationale pour relancer les pourparlers de paix et ne respecte donc pas ses obligations, la plus importante étant la mise en œuvre des résolutions internationales appelant à son retrait total de tous les territoires arabes occupés jusqu'aux frontières du 4 juin 1967. Dans les faits, le Gouvernement israélien continue de mener des actions illégales visant à imposer par la force et la violence, grâce à sa puissance militaire, une situation de fait accompli à la population palestinienne. Il est évident que si Israël continue dans la voie de l'illégalité et de la provocation, la réalisation d'une paix juste et globale au Moyen-Orient sera menacée.

Ces mesures illégales israéliennes sont, entre autres, l'intensification effrénée et illégale des activités de peuplement, qui porte un coup décisif au processus de paix au Moyen-Orient; la poursuite du blocus imposé depuis trois ans dans la bande de Gaza, la privant peu à peu des moyens d'existence les plus élémentaires; la décision irresponsable et provocatrice d'inscrire la mosquée Al-Ibrahimi et la mosquée Bilal Ibn Rabah sur une soi-disant liste de sites inscrits au patrimoine israélien; l'autorisation scandaleuse accordée par la Cour suprême israélienne de construire un musée dit de la tolérance sur le site d'un des plus anciens cimetières musulmans de Jérusalem, ainsi voué à la destruction; la poursuite de la construction du mur de séparation; la révocation des droits de résidence des Palestiniens de Jérusalem; l'expulsion de familles palestiniennes de la ville; l'imposition de restrictions draconiennes à la circulation, ce qui a déjà eu pour effet d'isoler la ville du reste du territoire palestinien occupé; la publication, il y a deux jours à peine, d'un nouveau décret israélien extrêmement dangereux qui autorise les forces d'occupation israéliennes à arrêter, emprisonner et déporter les Palestiniens de Cisjordanie; et la poursuite des travaux de fouilles et d'excavations dangereux et provocateurs dans l'enceinte de la mosquée Al-Aqsa, autour de celle-ci et dans son voisinage.

Ces violations sont la preuve la plus flagrante qu'Israël, la Puissance occupante, poursuit sa politique de nettoyage ethnique et d'agression et que les

responsables israéliens ont l'intention d'enterrer définitivement le processus de paix et de réduire à néant les efforts internationaux visant à instaurer une paix juste et globale dans la région. L'OCI condamne avec force ces violations israéliennes et réclame la cessation immédiate de toutes ces activités illégales, conformément aux obligations qui sont celles de la Puissance occupante en vertu du droit international, notamment la quatrième Convention de Genève de 1949 et les nombreuses résolutions pertinentes du Conseil de sécurité et de l'Assemblée générale.

À cet égard, l'OCI rappelle notamment les résolutions 446 (1979), 465 (1980) et 478 (1980) du Conseil de sécurité, qui restent toutes valides et doivent être mises en œuvre. Le Groupe de l'OCI exige qu'Israël respecte également les résolutions 242 (1967), 338 (1973), 1397 (2002) et 1515 (2003) et se retire des territoires palestiniens occupés, y compris de Jérusalem-Est, pour revenir aux frontières du 4 juin 1967.

Malgré la condamnation internationale unanime de l'annexion de facto d'Al Qods Al Charif en 1980 et en dépit des appels énergiques à l'arrêt immédiat de toutes ses activités de colonisation, Israël, la Puissance occupante, poursuit sa campagne illégale visant à modifier l'identité arabe palestinienne de la ville sainte d'Al Qods. Les membres de l'OCI ont réaffirmé, à la trente-sixième réunion ministérielle tenue à Damas, que toutes les mesures et pratiques relatives à la colonisation israélienne d'Al Qods et du reste des territoires palestiniens occupés étaient nulles et non avenues, et ont adopté une résolution demandant d'urgence au Conseil de sécurité de relancer la Commission internationale d'observation et de surveillance pour empêcher la colonisation d'Al Qods et des territoires arabes occupés.

Nous condamnons avec fermeté les attaques menées par les forces d'occupation israéliennes contre les fidèles palestiniens à la mosquée Al-Aqsa et sur l'esplanade des mosquées à Al Qods Al Charif. Toute provocation ou toute action illégale et unilatérale contre la mosquée sainte Al-Aqsa aura des répercussions très graves dans le monde musulman et pourrait entraîner un nouveau cycle de violence qui déstabiliserait probablement la région et le reste du monde.

Le Groupe de l'OCI condamne la décision du Gouvernement israélien d'occuper illégalement Al-Haram Al-Ibrahimi dans la ville palestinienne occupée

d'Al-Khalil et Masjid Bilal dans la ville occupée de Bethléem. Le Groupe souligne que cette décision du Gouvernement israélien est illégale et qu'il la considère comme nulle et non avenue et sans aucun effet.

Le Groupe demande à l'ONU, notamment au Conseil de sécurité, d'assumer ses responsabilités en prenant les mesures urgentes nécessaires pour forcer le Gouvernement israélien à revenir sur ses décisions irresponsables et à s'abstenir de toute nouvelle provocation qui compromettrait les chances d'un règlement de paix juste et global.

Le Gouvernement israélien, comme chacun sait, continue de faire fi des appels de la communauté internationale lui demandant de lever le blocus illégal qu'il impose à la bande de Gaza depuis trois ans. L'OCI condamne ce blocus inhumain et exprime sa vive préoccupation devant la grave détérioration des conditions socioéconomiques des civils palestiniens et l'aggravation de la crise humanitaire à laquelle ils sont confrontés. L'OCI demande à Israël de mettre fin aux mesures de châtement collectif imposées à la population civile de Gaza et appelle à la levée immédiate du blocus injuste imposé par Israël et à l'ouverture de tous les points de passage vers Gaza, conformément au droit international et aux résolutions de l'Organisation des Nations Unies.

Pour la première fois dans l'histoire de l'humanité, on empêche des personnes de quitter une zone de guerre pour trouver un endroit sûr. L'OCI se félicite de l'adoption par l'Assemblée générale de la résolution 64/254 en date du 26 février 2010 sur la deuxième suite donnée au rapport de la Mission d'établissement des faits de l'Organisation des Nations Unies sur le conflit de Gaza. Le Groupe estime que cette résolution est une étape importante dans l'action qui est menée pour qu'Israël réponde des violations qu'il a commises, et qui ont été confirmées par le rapport Goldstone (A/HRC/12/48). Les organes compétents de l'ONU, y compris le Conseil de sécurité, doivent donc prendre de nouvelles mesures pour traduire en justice les auteurs israéliens de ces crimes et mettre fin à l'impunité dont jouit Israël et à sa mentalité d'État qui se croit au-dessus de la loi.

L'OCI demeure vivement préoccupée par la poursuite des violations aériennes et terrestres de la souveraineté du Liban par Israël, en violation de la résolution 1701 (2006), et exhorte Israël à se retirer totalement des derniers territoires libanais occupés

dans les fermes de Chebaa, les monts de Kfar Chouba et la partie nord du village de Al-Ghajar.

L'OCI s'associe également à la position adoptée par la communauté internationale en réaffirmant que toutes les mesures et actions prises, ou qui seront prises, par Israël, Puissance occupante, pour modifier le statut juridique, physique ou démographique du Golan syrien occupé et sa structure institutionnelle, ainsi que les mesures israéliennes pour y imposer une juridiction et une administration sont nulles et non avenues et sans effet juridique. L'OCI exige qu'Israël respecte pleinement et immédiatement la résolution 497 (1981) du Conseil de sécurité et se retire totalement du Golan syrien occupé jusqu'aux frontières du 4 juin 1967, en application des résolutions 242 (1967) et 338 (1973).

L'OCI appelle la communauté internationale, y compris le Conseil de sécurité conformément aux responsabilités que lui confère la Charte, à intensifier ses efforts visant à accélérer le processus en vue de parvenir à un accord de paix juste et global au Moyen-Orient sur la base des résolutions pertinentes de l'Organisation des Nations Unies, du mandat de la Conférence de Madrid, notamment le principe de la terre contre la paix, et de l'Initiative de paix arabe.

À cet égard, l'OCI réaffirme son appui ferme et inébranlable à la création d'un État palestinien reposant sur l'engagement de faire respecter le droit de souveraineté sur les territoires palestiniens occupés en 1967, avec Al Qods Al Charif pour capitale, et sur le règlement équitable de la situation tragique des réfugiés de Palestine sur la base de la résolution 194 (III) de l'Assemblée générale.

(l'orateur poursuit en arabe)

Je tiens à présent à m'exprimer à titre national. Aujourd'hui, nous avons eu le plaisir d'entendre des déclarations faites par les membres du Conseil qui ont condamné les actions d'Israël et les mesures unilatérales qu'il a adoptées. Ce faisant, il n'a pas respecté les engagements que lui impose son statut de puissance occupante, tels qu'ils sont énoncés dans les Conventions de Genève de 1949, le droit de la guerre et la Convention de La Haye de 1907. Ces actions israéliennes vont à l'encontre de la volonté de la communauté internationale d'instaurer une paix juste et globale dans la région, avec la création d'un État palestinien dans les frontières du 4 juin 1967.

Il semblerait que la représentante israélienne et son gouvernement ne reconnaissent pas les accords plus connus sous le nom de Conventions de Genève, le droit de la guerre, les résolutions pertinentes de l'Assemblée générale ou les 38 résolutions adoptées par le Conseil de sécurité. Je tiens à réaffirmer que les résolutions internationales adoptées par le Conseil, l'Assemblée générale et les institutions spécialisées des Nations Unies contre Israël sont plus nombreuses que celles adoptées par les Membres sur tout autre sujet, et ce depuis la création de notre organisation.

De nombreux dirigeants politiques israéliens, militaires et civils, ne peuvent plus voyager librement parce qu'ils sont accusés de crimes de guerre. Il s'agit d'un état de fait et d'une vérité que nous nous devons de toujours garder à l'esprit, aussi bien au sein de ce conseil que dans d'autres enceintes des Nations Unies.

Il est grand temps d'établir une commission d'enquête chargée d'examiner toutes les résolutions adoptées par l'ONU depuis 1948. On verra que le résultat est frappant. Nous devons également songer à créer un comité chargé de dresser une liste de tous les crimes terroristes commis par Israël depuis sa création. Nous avons assisté il y a peu aux actes posés par le Mossad à Doubaï.

Le paragraphe 39 du dernier rapport du Secrétaire général (S/2010/105) sur l'application de la résolution 1701 (2006) du Conseil de sécurité affirme que « le Gouvernement libanais n'a signalé aucune violation de l'embargo sur les armes imposé par la résolution 1701 (2006) ». Deux rapports existent sur la question et aucun ne mentionne des transferts d'armes par la frontière entre la Syrie et le Liban, contrairement à ce qu'Israël affirme. Les allégations d'Israël ont un seul objectif : détourner l'attention de la responsabilité principale dans la montée des tensions au Moyen-Orient et de ses menaces contre ses voisins et l'ensemble de la région.

Hier, Israël a bloqué un accord sur la question de la pénurie d'eau au Moyen-Orient lors d'une conférence euro-méditerranéenne. La conférence s'est soldée par un échec pour une raison simple : les États européens et arabes mentionnaient les territoires palestiniens occupés dans le Document final de la conférence, et Israël ne reconnaît tout simplement pas l'existence des territoires occupés. Il continue de défier les Conventions de Genève et les normes du droit international. Israël a même refusé que l'on mentionne les territoires occupés dans ce document à Paris hier.

Quant aux armes nucléaires, c'est une honte, un scandale. Nous sommes tous conscients de la situation et, à propos, la source d'information n'est pas syrienne, mais suédoise. Nous connaissons tous ce livre, œuvre de référence de portée internationale en matière de désarmement et de non-prolifération nucléaires. Plus de 15 pages portent sur les armes nucléaires israéliennes. Israël possède un arsenal nucléaire de plus de 300 bombes nucléaires et des missiles nucléaires d'une portée de plus de 7 000 kilomètres qui peuvent frapper l'Europe, la Chine et l'Amérique.

Israël est le seul pays du Moyen-Orient qui n'a pas encore adhéré au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires. Il a fait obstacle à la création d'une zone exempte d'armes nucléaires au Moyen-Orient, initiative lancée par la Syrie en 2003 lorsqu'elle siégeait au Conseil de sécurité. Cette initiative n'a pas porté ses fruits pour les raisons qui sont connues de tous ici.

M. Alotaibi (Koweït) (*parle en arabe*): Je voudrais tout d'abord me faire l'écho des paroles prononcées par les orateurs précédents et exprimer mes sincères condoléances au Gouvernement et au peuple chinois et aux familles des victimes du tremblement de terre dévastateur qui s'est produit ce matin.

C'est pour moi un honneur que de prendre la parole au Conseil de sécurité au nom du Groupe des États arabes pour examiner la situation au Moyen-Orient, y compris la question palestinienne.

Nous voudrions également remercier le Secrétaire général adjoint aux affaires politiques, M. Lynn Pascoe, de son exposé. C'était important, car il a rappelé à la communauté internationale ses responsabilités à l'égard du peuple palestinien qui souffre de la terrible occupation par Israël, lequel persiste en violation de ses engagements internationaux et continue d'occuper les territoires arabes.

Il est regrettable qu'après avoir examiné pendant plus de 60 ans la question palestinienne, qui est au cœur du conflit arabo-israélien, la communauté internationale demeure préoccupée par cette question, car elle est incapable de parvenir à un règlement pacifique dans l'intérêt du peuple palestinien et de lui restituer ses terres. Israël, la Puissance occupante, fait fi de la volonté, des résolutions et des appels répétés de la communauté internationale. Il continue d'occuper les territoires arabes et palestiniens et de contrecarrer les efforts pacifiques visant à mettre fin à son

occupation illégale qui dure depuis 1967, au mépris de la volonté de la communauté internationale.

Les pratiques d'Israël dans les territoires occupés, notamment la bande de Gaza; le siège inhumain de Gaza, la construction du mur de séparation; les restrictions à la libre circulation des personnes; la judaïsation de Jérusalem; et la récente décision des forces d'occupation d'expulser des dizaines de milliers de Palestiniens de leurs foyers en Cisjordanie et à Jérusalem tout en permettant aux Juifs du monde entier de s'installer en Palestine, notamment à Jérusalem-Est, prouvent qu'Israël, la Puissance occupante, défie la communauté internationale, le droit international et les résolutions de l'ONU. Cela contredit les affirmations des dirigeants israéliens selon lesquelles Israël est un partenaire dans le processus de paix et qu'il respecte son engagement en faveur de la solution des deux États. Le Premier Ministre Nétanyahou a prononcé le mois dernier un discours dans lequel il a dit que Jérusalem était la capitale éternelle d'Israël et que les implantations se poursuivraient. C'est une preuve de l'intransigeance d'Israël et de son mépris à l'égard du Conseil de sécurité et de la quatrième Convention de Genève relative à la protection des personnes civiles en temps de guerre.

La communauté internationale condamne ces provocations et cette escalade. Il est clair que la poursuite de l'occupation ne découle pas seulement du refus d'Israël d'accepter la volonté de la communauté internationale et ses obligations internationales à l'égard du Conseil de sécurité et de la Charte des Nations Unies, mais aussi de l'impunité que lui octroie le Conseil de sécurité, comme si Israël était au-dessus de la loi. Cela a contribué au manque de respect récurrent par Israël pour les résolutions de l'ONU et à l'instabilité et l'insécurité politiques dans la région. C'est la raison pour laquelle le Conseil de sécurité doit assumer sa responsabilité juridique et adopter des mesures permettant de créer un État palestinien indépendant, avec Jérusalem-Est pour capitale, dans les frontières du 4 juin 1967.

Le Quatuor s'est réuni à Moscou le mois dernier et a condamné les activités d'implantation de colonies de peuplement. Nous lui demandons de rester fidèle à sa position fondamentale de principe qui appelle à la cessation des politiques d'implantation israéliennes dans les territoires palestiniens, y compris Jérusalem-Est, et à la prétendue croissance naturelle, obstacles importants à une paix juste et globale. La communauté internationale doit rejeter les arguments invoqués par

Israël pour justifier ses activités d'implantation et doit exercer des pressions sur lui pour qu'il respecte les résolutions 465 (1980) et 497 (1981) du Conseil de sécurité sur la question.

Il est évident qu'Israël a considéré l'Initiative de paix arabe comme un signe de faiblesse, étant donné qu'il poursuit ses pratiques agressives et ses violences contre les Palestiniens et a intensifié le blocus de Gaza, provoquant une catastrophe humanitaire, comme l'ont constaté la Commission d'enquête et le Secrétaire général lors de sa récente visite dans la région. Le Secrétaire général a dit que le blocus avait causé des souffrances humaines inacceptables et qu'Israël devait lever le blocus et s'abstenir de prendre des mesures qui bloquent l'aide humanitaire.

Israël heurte les sensibilités religieuses en profanant des lieux saints et en faisant figurer les mosquées Ibrahimî et Bilal bin Rabah sur la liste de son patrimoine. Ces monuments se trouvent sur le territoire palestinien et leur identité ne peut pas être changée, comme Israël tente de le faire en modifiant le caractère arabe de Jérusalem-Est et d'autres terres arabes occupées. Le Groupe des États arabes s'est félicité de la résolution adoptée à sa dix-huitième session par le Conseil exécutif de l'UNESCO, qui a rejeté les mesures unilatérales prises par Israël pour modifier la composition démographique de Jérusalem et son statut.

Étant donné qu'il n'existe pas de véritable interlocuteur israélien souhaitant assumer sa responsabilité internationale, nous craignons que l'Initiative de paix arabe ne tombe en désuétude du fait des pratiques et politiques illégales et des mesures unilatérales israéliennes visant à changer la composition démographique et géographique des territoires occupés, y compris Jérusalem-Est. Israël tente de contourner les principes sur lesquels repose la création d'un État palestinien indépendant, avec Jérusalem pour capitale.

Dans ce contexte, je réaffirme la position arabe exigeant le retrait d'Israël de tous les territoires arabes occupés depuis le 4 juin 1967, notamment les fermes de Chebaa, Kafr Shouba et le village de Ghajar au Sud-Liban, conformément aux résolutions 242 (1967), 338 (1973), 1397 (2002) et 1515 (2003), ainsi qu'à la Feuille de route, à l'Initiative de paix arabe et au principe « terre contre paix », qui visent tous l'instauration d'une paix juste, durable et globale.

Le Président (*parle en anglais*) : Étant donné qu'il reste encore un grand nombre d'orateurs, je propose d'entendre encore un de plus ce matin. J'invite M. Pedro Serrano, Chef par intérim de la délégation de l'Union européenne, à prendre la parole.

M. Serrano (Union européenne) (*parle en anglais*) : Permettez-moi de commencer par vous remercier, Monsieur le Président, d'avoir invité l'Union européenne à cet important débat. Nous savons particulièrement gré également au Secrétaire général adjoint M. Pascoe de son rapport.

Je tiens tout d'abord à joindre ma voix à celles des autres et adresser les condoléances de l'Union européenne au peuple et au Gouvernement chinois pour les victimes et les pertes subies du fait du tremblement de terre d'aujourd'hui.

La Turquie, la Croatie et l'ex-République yougoslave de Macédoine, pays candidats; la Bosnie Herzégovine, le Monténégro et la Serbie, pays du Processus de stabilisation et d'association et candidats potentiels; ainsi que l'Islande, pays de l'Association européenne de libre-échange, membre de l'Espace économique européen; et l'Ukraine, s'associent à cette déclaration.

Les négociations entre les Palestiniens et les Israéliens se sont tenues pour la dernière fois en décembre 2008. L'absence de négociations et le vide qui s'en est suivi ont été une cause de grave préoccupation pour l'Union européenne et la communauté internationale. La reprise des négociations demeure une nécessité absolue, aujourd'hui plus urgente que jamais. L'Union européenne appelle tant les Israéliens que les Palestiniens à reprendre sans plus tarder des négociations dignes de ce nom sur toutes les questions liées au statut final. Ne pas le faire aura des conséquences néfastes et entravera les efforts visant à instaurer la paix et à la stabilité au Moyen-Orient.

L'Union européenne a énergiquement appuyé les efforts internationaux menés sous l'égide des États-Unis et visant à relancer les négociations. Un effort vigoureux, ambitieux et soutenu de la part des États-Unis reste indispensable. L'Union européenne continuera d'œuvrer étroitement avec les États-Unis et d'appuyer ses efforts. Dans le même temps, l'Union européenne, de concert avec ses partenaires du Quatuor et de la Ligue arabe, continuera activement à chercher les moyens de conclure un accord de paix, devant être finalisé dans un délai de 24 mois comme indiqué dans

la déclaration du Quatuor adoptée à Moscou le 19 mars 2010. L'Union européenne continue d'appuyer le Quatuor dans sa détermination renouvelée.

La création d'un État de Palestine et la réalisation d'un règlement prévoyant deux États revêtent un intérêt fondamental pour l'Europe. L'Union européenne est également disposée à intensifier ses efforts en facilitant et en soutenant les accords de paix. L'Union européenne continuera à s'employer à faire des contributions concernant l'édification de l'État, les questions régionales, les réfugiés, la sécurité et Jérusalem, et elle continuera d'aider au processus d'édification de l'État palestinien en guise de préparatifs à la création d'un État palestinien. Elle est prête à apporter un plein appui diplomatique, politique et économique au plan du Gouvernement de l'Autorité palestinienne « Palestine : mettre un terme à l'occupation, établir l'État ».

Afin de rétablir la crédibilité du processus de paix, les parties doivent mettre en œuvre leurs obligations respectives au titre de la première phase de la Feuille de route. Ceci doit se faire parallèlement à la reprise des négociations sur toutes les questions liées au statut final. Israël doit cesser toutes activités de peuplement à Jérusalem-Est et dans le reste de la Cisjordanie, y compris la croissance naturelle. Il doit démanteler tous les avant-postes érigés depuis mars 2001. Les institutions palestiniennes à Jérusalem doivent être autorisées à rouvrir. La partie palestinienne doit continuer à mettre en œuvre les obligations qui lui incombent de mettre fin à la violence.

L'Union européenne est profondément préoccupée par la situation à Jérusalem-Est et appelle l'ensemble des parties à s'abstenir de toute action provocatrice. L'Union européenne n'a jamais reconnu l'annexion de Jérusalem-Est. S'il doit y avoir véritablement la paix, il faut trouver un moyen négocié de résoudre le statut de Jérusalem comme future capitale de deux États. Tout traitement discriminatoire des Palestiniens à Jérusalem-Est doit cesser.

La situation humanitaire à Gaza continue d'être source de profonde préoccupation. Les divisions physique et politique entre Gaza et la Cisjordanie sapent les efforts de la communauté internationale pour relancer un processus de paix véritable. Gaza doit faire partie intégrante du futur État de Palestine. Le maintien de la politique de bouclage est contreproductif et inacceptable. L'Union européenne demande une nouvelle fois la pleine mise en œuvre de la résolution 1860 (2009) du Conseil de sécurité et l'ouverture immédiate, permanente et inconditionnelle des points de passage pour permettre l'acheminement de l'aide humanitaire et des marchandises et la circulation des personnes. L'Union européenne exhorte ceux qui détiennent le soldat israélien Gilad Shalit à le libérer sans retard. L'Union européenne souligne combien il est important de lancer des enquêtes appropriées et crédibles, conformément aux normes internationales, sur les éventuelles violations du droit international des droits de l'homme et du droit international humanitaire par les parties au conflit.

L'aide de l'Union européenne accordée en soutien au processus de paix s'élève à plus d'un milliard d'euros par an. L'Union européenne continuera à fournir cette aide. L'Union européenne invite également l'ensemble des acteurs régionaux à prendre des mesures de confiance afin de stimuler la confiance mutuelle, et d'encourager les pays arabes à être au rendez-vous, aussi bien politiquement que financièrement, et à aider l'Autorité palestinienne et les réfugiés palestiniens par le biais de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient. L'Union européenne espère bien que toutes les parties au conflit assumeront leurs responsabilités et s'achemineront vers une paix durable.

Le Président (*parle en anglais*) : Avec l'assentiment du Conseil, je me propose de suspendre la séance jusqu'à 15 heures. Merci de votre coopération.

La séance est suspendue à 13 h 25.